

RESUME

À l'instar des autres pays de l'Afrique subsaharienne, le Cameroun met en œuvre des initiatives soutenues de développement dans tous les secteurs socio-économiques, en vue de résorber le sous-développement du pays. Le mode de valorisation du potentiel énorme du pays, engendre malheureusement une dégradation des ressources naturelles dont l'eau. Parallèlement à cette dégradation d'une ampleur sans précédent, on assiste à une croissance continue et accélérée de la demande en eau en quantité et en qualité. Afin de faire face à cette demande croissante en eau, l'Etat du Cameroun s'est engagé à travers différents projets et programmes, dans une politique de satisfaction urgente des besoins en eau des populations et des autres secteurs majeurs du pays avec l'appui des partenaires au développement.

Les années écoulées ont révélé les limites de cette politique basée essentiellement sur une approche de gestion sectorielle des ressources en eau, et qui ne permettra pas de résoudre de manière durable les problèmes en présence, compte tenu des ambitions futures de développement qui impliquent une disponibilité accrue en quantité et en qualité des ressources en eau, tout en préservant les écosystèmes et les besoins de générations futures. Cette situation préoccupante concerne la plupart des pays de la planète.

Aussi, il est apparu nécessaire aux yeux de toute la communauté internationale de mettre en œuvre une approche fondamentalement innovatrice de gestion de l'eau, dénommée « **Gestion Intégrée des Ressources en Eau** » (**GIRE**). La GIRE est fondée sur une vision globale qui tient compte de la dynamique des ressources en eau au sein des espaces naturels que sont les bassins hydrographiques ou les aquifères, avec une implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau dans un nouveau cadre de gestion, permettant de concilier au mieux l'ensemble des usages pour le développement continu du pays, tout en préservant les besoins des générations futures.

De nos jours, l'Etat du Cameroun s'est résolument engagé dans la mise en œuvre d'une politique favorable à la gestion intégrée des ressources en eau. Pour y parvenir, il sera effectué une étude diagnostique du secteur de l'eau (*Etat des lieux*) et sur la base de l'analyse de cette situation, sera définie une stratégie de gestion intégrée des ressources en eau en veillant à y associer tous les acteurs du secteur. C'est dans cette optique qu'il est apparu nécessaire de définir pour le Cameroun, un processus permettant l'élaboration d'un *Plan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau*. La présente étude s'inscrit dans cette perspective.

La présente étude, portant sur la **définition du processus d'élaboration du plan d'action GIRE**, s'inscrit également dans le cadre de l'initiative néerlandaise, programme pour le développement de ressource en eau et leur gestion en l'Afrique. Cette initiative visant à accompagner six pays africains dans leur processus de développement, compte mettre au Cameroun un accent particulier sur la mobilisation des acteurs autour du processus GIRE.

Pour parvenir à définir le processus d'élaboration du *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau* (PAGIRE) du Cameroun, la démarche de la présente étude a consisté à :

- Faire le point de l'état de la connaissance des ressources en eau ;
- Faire l'analyse des enjeux liés aux ressources en eau ;
- Procéder à une analyse critique du cadre de gestion actuel des ressources en eau ;
- Définir le processus proprement dit d'élaboration d'un plan d'action GIRE ;

- Evaluer le coût financier de conduite de tout le processus jusqu'à l'adoption du plan d'action GIRE par le gouvernement du Cameroun, avec à l'appui une première concertation avec les partenaires au développement en vue du financement du plan d'action pour sa mise en œuvre.

Dans la démarche décrite ci-dessus, il ressort que, les ressources en eau au Cameroun sont caractérisées par une grande disponibilité assortie d'une mauvaise répartition spatio-temporelle. Dans le contexte particulier du Cameroun, il n'existe pas à proprement dit, au niveau global et dans la situation actuelle, des conflits majeurs de partage des ressources en eau entre les différents usages, ni de problèmes graves à grande échelle de pollution des ressources en eau à l'exception des ceux rencontrés dans les zones industrielles. Cependant, la prise de conscience grandissante du développement de cette problématique est une réalité tangible au regard des perspectives de valorisation des ressources en eau pour le développement du pays.

De l'analyse du cadre de gestion actuel des ressources en eau, il faut dire que **d'énormes efforts restent encore à faire pour mettre en conformité le cadre de gestion existant aux principes majeurs de la gestion intégrée des ressources en eau, afin que celui-ci soit à même de contribuer efficacement aux ambitions de développement du pays.**

L'architecture institutionnelle est caractérisée par le repositionnement progressif de l'Etat et la mise à contribution de manière harmonieuse de l'ensemble des acteurs du secteur dans le nouvel environnement de la décentralisation. Cette **architecture institutionnelle en construction**, malheureusement ne s'appuie pas sur **un document de référence tenant lieu de politique nationale de l'eau** pour orienter l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau. Dans la perspective de mise en œuvre de la GIRE, Il faut déplorer le **faible positionnement** au sein du dispositif institutionnel existant de la **structure en charge de la gestion des ressources en eau, qui ne lui permet pas de jouer un rôle significatif au plan national**, d'où son inefficacité. Une autre faiblesse du cadre institutionnel est le **chevauchement des compétences entre différentes structures de l'Etat** dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

Il faut par ailleurs relever **l'insuffisance notoire de ressources financières pour assurer une meilleure connaissance (suivi quantitatif, qualitatif et des usages) des ressources en eau**. Il sera nécessaire donc dans la perspective de la GIRE, de **mettre en place un système d'information sur l'eau** soutenu par un réseau optimum. Ce réseau optimum doit impérativement tenir compte des ressources financières nationales mobilisables pour couvrir les charges de fonctionnement sans dépendre de projets extérieurs qui ne seront plus que des appoints aux capacités nationales.

Concernant le cadre juridique et réglementaire, la base du droit de l'eau est de nos jours constituée par la loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime l'eau. Ce régime de l'eau prend en compte les principes fondamentaux de la GIRE (subsidiarité, concertation et implication de tous les acteurs).

Il faut relever cependant que **le régime actuel de l'eau (i) ne pose pas clairement le principe de gestion des ressources en eau par bassin hydrographique ou tout autre cadre impliquant l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau, (ii) ne pose pas non plus le principe de pollueur/payeur comme c'est le cas du principe préleveur/payeur en son article 10** ; une situation qui mérite d'être clarifiée dans la perspective de la mise en place des structures de gestion par bassin hydrographique.

En ce qui concerne **l'application des textes déjà adoptés** par le gouvernement en la matière, la situation actuelle n'est pas reluisante et faute d'une volonté ferme, cette **situation à terme va compromettre** les fondements de la gestion durable des ressources en eau du pays.

Sur le plan économique et financier, l'Etat du Cameroun a consenti d'importants efforts pour la mise en valeur des ressources en eau. Il est toutefois important de signaler que **le financement du secteur de l'eau est fortement tributaire des ressources extérieures** (prêts ou dons à l'état), principalement en terme d'investissement. **Cette tendance, si elle n'est pas inversée va continuer à hypothéquer les stratégies de gestion planifiée des ressources en eau.**

Au regard de l'environnement politique, technique, socio-économique et juridique actuel de gestion des ressources en eau, il n'est pas exagéré de dire que, les conditions sont réunies pour la conduite du processus GIRE au Cameroun. Dans la définition d'un tel processus, il est nécessaire de créer et d'animer un « *centre unique* » de pilotage. En effet, **le risque est grand qu'en l'absence d'un centre unique de réflexion et d'orientation stratégique de référence de la GIRE au niveau national, il se développe dans diverses parties du territoire des visions et pratiques entraînant une confusion généralisée pour les acteurs du secteur de l'eau du pays, toute chose pouvant hypothéquer par ailleurs la réalisation des objectifs attendus.** La structure unique de pilotage du processus GIRE aura entre autre la mission de mettre en cohérence les diverses initiatives pour la conduite du processus GIRE.

Suite à l'instauration d'un cadre de pilotage, la mise en œuvre du processus se fera en différentes étapes. Ces étapes porteront d'une part et essentiellement sur des activités de mobilisation et de sensibilisation de tous les acteurs du secteur de l'eau et, d'autre part, sur des études thématiques devant permettre à terme, l'élaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Le coût global pour la conduite du processus d'élaboration du plan d'action GIRE qui s'étendra sur 29 mois est évalué à **1.523.335.275 FCFA.**

Afin d'assurer la conduite efficace du processus d'élaboration du Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau à travers la feuille de route conçue dans la présente étude, les recommandations ci-dessous seront d'une utilité certaine :

- 1. Mettre en œuvre un plaidoyer auprès des décideurs politiques pour bénéficier d'un soutien constant pour la mise en œuvre du processus GIRE;*
- 2. Constituer une équipe du projet compétent, homogène, solidaire et stable pour la conduite du processus d'élaboration du plan d'action;*
- 3. Impliquer dès le début toutes les parties prenantes dans l'orientation Stratégique du processus GIRE, afin de s'assurer de leur engagement à la réforme de la gestion des ressources en eau du pays;*
- 4. Concevoir un cadre de gestion des ressources en eau qui est fonctionnel, quel que soit l'ancrage institutionnel politique du secteur de l'eau;*
- 5. Privilégier la concertation itérative avec les groupes d'acteurs par centre d'intérêt pour garantir la compréhension des enjeux en présence et pour un choix pertinent des options ;*

6. *Définir sans ambiguïté les mécanismes de financement de la GIRE dans les textes d'application de la loi portant régime de l'eau ;*
7. *Envisager la mise en place d'une structure de gestion par bassin hydrographiques et le cas échéant, définir clairement le statut juridique des « structures de gestion des bassins hydrographiques » et la clé de répartition des ressources financières issues des contributions des acteurs pour le développement des ressources en eau dans les bassins hydrographiques;*
8. *Mettre les acteurs du secteur de l'eau au centre des décisions relatives notamment au taux des contributions des usagers de l'eau, à l'utilisation et au contrôle des ressources financières mobilisées ;*
9. *Prévoir dans le cadre du processus GIRE à conduire la mise en œuvre d'un projet pilote à l'échelle des sous-bassins représentatifs des différents systèmes écologiques dont les leçons alimenteront les orientations stratégiques générales de mise en œuvre de la GIRE au plan national ;*
10. *Avoir une bonne stratégie de communication tout au long du processus d'élaboration du plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau*

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	2
ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS.....	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES FIGURES.....	8
1.0 INTRODUCTION.....	9
2.0 CONTEXTE GENERAL ET RESSOURCES EN EAU.....	11
2.1 DONNEES GENERALES	11
2.2 RESSOURCES EN EAU	16
2.2.1 Eaux météorites.....	16
2.2.2. Eaux de surface.....	16
2.2.3 Eaux Souterraines.....	17
2.2.4 Disponibilité des Ressources en Eau	18
2.3 ENJEUX LIES AUX RESSOURCES EN EAU.....	18
3.0 ANALYSE CRITIQUE DU CADRE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU... 24	
3.1 POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU.....	24
3.2 CADRE INSTITUTIONNEL	24
3.3 CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE.....	29
3.4 CADRE DE SUIVI DES RESSOURCES EN EAU.....	32
3.5 CADRE ECONOMIQUE ET FINANCIER	35
4.0 PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE AU CAMEROUN..... 37	
4.1 CONDITIONS FAVORABLES A LA CONDUITE DU PROCESSUS GIRE.....	37
4.2 STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS GIRE	39
4.3 ETAPES DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PAGIRE	39
4.4 ORGANISATION POUR LA CONDUITE DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PAGIRE	43
4.5 CADRE LOGIQUE SIMPLIFIE.....	44
4.6 CADRE INSTITUTIONNEL POUR L'ELABORATION PANGIRE.....	48
4.7 EVALUATION DU COUT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PAGIRE.....	49
4.8 PLAN DE FINANCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PAGIRE	52
4.9 CHRONOGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PAGIRE.....	52
5.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS..... 53	
BIBLIOGRAPHIE..... 55	
ANNEXES..... 56	
ANNEXE N°1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	56
ANNEXE N°2 : TERMES DE REFERENCE DES CADRES DU PROJET	57
ANNEXE N°3 : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT.....	60

ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS

AES-SONEL	: Société Nationale d'électricité
BEAC	: Banque des Etats de l'Afrique centrale
CAF	: Cellule Administrative et Financière
CAJI	: Cadre Juridique et Institutionnel
CATEG	: Cadre Technique de Gestion
CECOF	: Cadre Economique et Financier
CNE	: Comité National de l'Eau
CRH	: Centre de Recherche Hydrologique
DHH	: Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie
DSNA	: Direction des Statistiques et de la Comptabilité Nationale
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
INS	: Institut National de la Statistique
IRD	: Institut de Recherche pour le Développement
MINEE	: Ministère de l'Energie et de l'Eau
MINMEE	: Ministère de Mines, de l'Energie et de l'Eau
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)
ONG	: Organisation non Gouvernementale
OMM	: Organisation Mondiale pour la Météorologie
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNE	: Partenariat National de l'Eau
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le développement
SIE	: Système d'Information sur l'Eau
SIG	: Système d'Information Géographique
SMDD	: Sommet mondial pour le développement durable
SNEC	: Société Nationale des Eaux du Cameroun
SRDA	: Station de Réception Directe ARGOS
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UNICEF	: Fond des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Principaux bassins hydrographiques du Cameroun	17
Tableau 2: Estimation des ressources en eau souterraines du Cameroun.....	18
Tableau 3: Prospective de la disponibilité des ressources en eau par province.....	18
Tableau 4: Cadre Logique Simplifie	46
Tableau 5: Budget de Mise en Œuvre du Processus d'Elaboration du PAGIRE du Cameroun (fcfa).	50
Tableau 6: Chronogramme d'Exécution du Processus.....	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Situation générale du Cameroun.....	11
Figure 2: Principaux bassins hydrographiques du Cameroun.....	16

1.0 INTRODUCTION

La fin du 20^{ème} siècle a été marquée essentiellement par la prise de conscience de la communauté internationale tout entière, de l'impérieuse nécessité de gérer autrement les ressources naturelles de la planète terre, au risque de déboucher sur une impasse grave pouvant hypothéquer la survie même de l'espèce humaine, aussi longtemps que les modes de production feront abstraction du caractère limité des richesses naturelles.

Les ressources en eau douce à ce titre ont fait l'objet d'une attention particulière, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de Rio de Janeiro en 1992. La plupart des pays du monde entier dont le Cameroun, ont pris l'engagement au cours de cette importante conférence de mettre en œuvre les dispositions du chapitre 18 de l'agenda 21.

Les enjeux de la gestion de cette ressource naturelle sont importants, car ils se posent en termes sanitaires, alimentaires, sociaux-économiques, financiers, environnementaux, politiques et géopolitiques.

Il est en effet maintenant établi que dans diverses régions du monde, la demande en eau douce pour les divers besoins des sociétés va progressivement dépasser les ressources existantes dans un nombre croissant de pays, et en particulier pour ceux de la région sahélienne de l'Afrique au sud du Sahara.

Cette situation résulte d'une part, de la conjugaison de facteurs que sont la croissance démographique, la demande des divers secteurs de l'économie et de la détérioration globale de la qualité des eaux de surface et souterraines ; d'autre part de la fragmentation des responsabilités dans la gestion des ressources en eau douce, doublée d'une insuffisante prise en compte par les décideurs de l'importance et de l'impact de la crise globale de l'eau. Seule une nouvelle forme de gestion de cette ressource est susceptible de garantir la durabilité entre l'offre et la demande ou entre les ressources disponibles et les besoins. Cette adéquation constituera l'un des défis majeurs du 21^{ème} siècle.

La prise de conscience de toute la communauté internationale sur les enjeux en présence liés à l'eau, a progressivement convergé à la fin du 20^{ème} siècle vers un consensus pour une approche fondamentalement novatrice de gestion des ressources en eau, dénommée « **Gestion Intégrée des Ressources en Eau** » (**GIRE**).

La GIRE est fondée sur une vision globale qui tient compte de la dynamique des ressources en eau au sein des espaces naturels que sont les bassins hydrographiques ou les aquifères, avec une implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau dans un nouveau cadre de gestion, permettant de concilier au mieux l'ensemble des usages pour le développement continu d'une région ou d'un pays, tout en préservant les besoins des générations futures.

Seule une gestion durable des ressources en eau permettra la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et ceux du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement d'ici à l'horizon 2015.

En rappel, huit (8) objectifs principaux ont été adoptés pour aider à définir des priorités dans les domaines les plus cruciaux du développement humain sans lesquels aucun progrès ne pourra être réalisé. Ce sont :

1. Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim.
2. Atteindre l'éducation primaire universelle.
3. Promouvoir l'égalité en genre et habiliter les femmes.
4. Réduire la mortalité infantile.
5. Améliorer la santé de la mère.
6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies.
7. Assurer la pérennité de l'environnement.
8. Développer un partenariat global pour le développement.

L'eau et l'assainissement sont au cœur de toutes les activités qui permettront d'atteindre la plupart des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Aussi, en ce qui concerne l'objectif 7, les dirigeants des pays du monde ont convenu ***de réduire de moitié, au plus tard en 2015, la proportion d'individus qui n'ont pas accès à l'eau potable et aux services d'assainissement de base ou qui n'ont pas les moyens de s'en procurer.***

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement adoptés par le Sommet du Millénaire et le Sommet Mondial, sont une interpellation de la communauté internationale et des nations à disposer d'un cadre de mise en cohérence, de synergie et d'articulation des actions afin d'atteindre une échelle significative dans la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et singulièrement en Afrique Subsaharienne.

La coopération internationale consacre pour ce faire, une part importante de ses moyens à la gestion des ressources en eau et la communauté internationale s'est engagée à appuyer les Etats de l'Afrique à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'initiative néerlandaise au profit du Cameroun afin de lui permettre de disposer d'ici fin 2007, d'un « *Plan National d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau* »

Cette étude intitulée « *Définition du processus d'Elaboration du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Cameroun* » ambitionne de proposer à l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau et au regard des importants acquis existants déjà en la matière, une « ***feuille de route*** » pour la conduite efficace sur l'ensemble du territoire national d'un processus de GIRE devant permettre de disposer à terme d'un *Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau* qui tient compte des ambitions de développement du pays pour les décennies à venir.

La présente étude a été menée à terme par un consultant indépendant- M. Jérôme L. THIOMBIANO, expert en gestion des ressources en eau. Cet expert a bénéficié de l'appui de différents acteurs intervenant dans le secteur de l'eau au Cameroun (agents des services publics, privés et représentants de la société civile). Ce rapport est le fruit d'échanges francs et fructueux établis avec tous ces acteurs lors des rencontres, et en atelier de restitution des résultats intermédiaires.

2.0 CONTEXTE GENERAL ET RESSOURCES EN EAU

2.1 Données Générales

Considéré comme un pays de la sous-région de l’Afrique centrale, le Cameroun est physiquement à cheval entre l’Afrique de l’Ouest et Centrale, à l’extrême Nord-est du golfe de Guinée. Il couvre une superficie d’environ 475.650 km² et s’étire en triangle entre les latitudes 2° et 13° N, s’étendant du golfe de Guinée au lac Tchad sur une distance d’environ 1200 km et entre les longitudes 8° et 16° E sur une distance d’environ 800 km. Le pays est limité au nord par le lac Tchad, au nord-est par la république du Tchad, à l’est par la république Centrafricaine, au sud par la république du Congo, la république du Gabon et la Guinée Equatoriale, à l’Ouest par la république fédérale du Nigeria et la côte de l’océan atlantique sur environ 400 km.

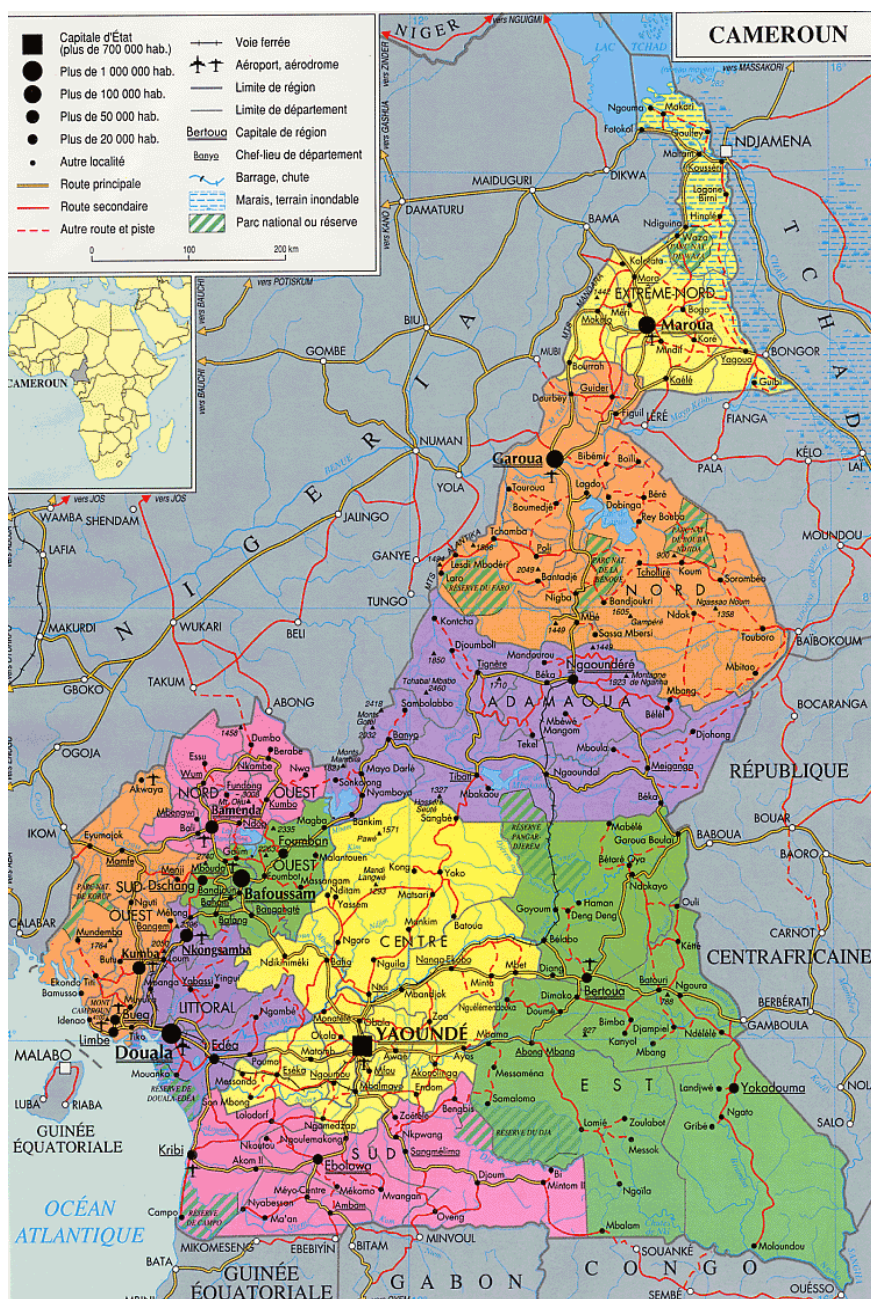


Figure 1: Situation générale du Cameroun

Du point de vue géomorphologique et selon Jean Claude Bruneau¹, la majeure partie du pays est constituée par le vieux socle africain accidenté de fossés tectoniques, où affleurent des gneiss ou des granites aux sols souvent latéritiques, tandis que sa partie Nord s'ennoie sous les sédiments récents de la cuvette Tchadienne, et sa partie Sud-ouest sous les dépôts d'un bassin côtier.

Selon Neba, A.S 1987², on peut distinguer cinq zones géomorphologiques qui sont (i) les terres basses de la côte, (ii) le plateau du Sud, (iii) le plateau d'Adamaoua, (iv) la chaîne montagneuse de l'Ouest et (v) les terres basses du Nord. Les principales caractéristiques de ces régions géomorphologiques sont :

- **Les terres côtières** d'une altitude moyenne de 90 m, longent les 400 km de la côte atlantique du Cameroun et ne sont interrompues que par le mont Cameroun ayant l'altitude la plus élevée de l'Afrique de l'Ouest de 4100 m ;
- **Le plateau du sud** couvre la plus grande partie du sud et du sud-est du Cameroun, avec une altitude variant de 250 m à 800 m ;
- **Le plateau d'Adamaoua** qui est situé au centre du pays avec une altitude moyenne de 1100 m se prolonge jusqu'en république centrafricaine. Ce plateau constitue le principal château d'eau du pays, d'où les plus grands cours d'eau du Cameroun prennent leurs sources en coulant vers le sud et le nord ;
- **La chaîne montagneuse de l'Ouest** comporte les principales élévations volcaniques du pays, ainsi que les chutes sur la ligne de la grande fracture orientée du sud-ouest vers le Nord-est. Dans cette zone, l'on peut répertorier les points culminants suivants que sont le mont Cameroun (4100 m), le mont Kupe, la montagne de Manenguba, les monts Mandara, etc. Cette région dispose par ailleurs de nombreux lacs d'origine volcanique comme le lac Nyos, Monoun, Oku, Awing, Bambili, Tison et les lacs de Manenguba ;
- **Les terres basses du Nord** peuvent être divisées en deux régions qui sont respectivement la dépression du Bénoué et la plaine du Tchad. La dépression de la Bénoué a une altitude moyenne de 325 m et est séparée de la plaine du Tchad par les chaînes montagneuses du Mandara.

Les conditions climatiques du Cameroun sont intimement liées d'une part à sa position géographique particulière (étirement du pays du sud au nord sur environ 1200 km), à l'influence de l'altitude et d'autre part à la proximité de la mer. La combinaison de ces trois principaux facteurs fait que le pays a un climat diversifié avec de grandes variations au niveau du régime pluviométrique et du couvert végétal, ce qui fait dire à certains géographes que le Cameroun est de ce point de vue une illustration de l'Afrique en miniature.

Le pays, toujours selon Neba, peut être divisé schématiquement en deux zones climatiques, à savoir (i) la zone de climat équatorial s'étendant de la latitude 2° à 6° N et (ii) la zone de climat tropical de la latitude 6° à 13° N.

La zone climatique équatoriale peut à son tour être subdivisée en deux types que sont le type guinéen et le type camerounais :

- Le type guinéen couvre la plus grande partie du plateau du Sud et est caractérisé par quatre saisons (deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches) avec une pluviométrie

¹ Géographe, ancien responsable du projet d'appui aux Universités

² Neba, A. S., 1987. Modern geography of the Republic of Cameroon, 2nd edition. Neba Publishers, Camden, N.J. 08101, USA.

abondante entre 1500 et 2000 mm par an et deux pics pluviométriques par an. Les températures sont cependant constantes, avec une moyenne autour de 25°C ;

- Le type camerounais comporte deux saisons, à savoir la saison de pluie qui dure 8 mois et la saison sèche quatre mois. Dans la zone côtière et sur la pente du mont Cameroun - côté océan atlantique, la pluviométrie est d'environ 10.000 mm par an à Debundscha, faisant de ce point le deuxième lieu du monde le plus humide. Dans les chaînes montagneuses de l'Ouest, la température moyenne est de 21°C en basse altitude (autour de 1200 m) et d'environ 18°C en haute altitude (au-dessus de 2000 m), pendant que la pluviométrie moyenne de la région varie de 1500 à 2000 mm par an.

Le climat tropical qui peut être divisé en deux types, à savoir (i) le type soudanien et (ii) le type sahélien :

- Le type soudanien s'étend entre la latitude 6° et 10° N et est caractérisé par une saison de pluie qui dure sept mois et une saison sèche de cinq mois. La température moyenne mensuelle est de 21°C et la pluviométrie annuelle moyenne est de 1000 mm ;
- Le climat de type sahélien se situe entre les latitudes 10° et 13°N, avec une saison sèche d'environ sept mois et une saison de pluie de cinq mois. La pluviométrie annuelle moyenne varie de 1000 mm à Mokolo dans les montagnes de Mandara à 500 mm à Kousséri où la saison de pluie ne dure que 3 à 4 mois.

Sur le plan de la végétation et toujours selon Jean Claude Bruneau, le Cameroun représente une fois encore un condensé de l'Afrique tropicale.

En effet, au sud et en arrière de la mangrove qui couvre la côte du Nyong à Bakassi, presque tout le paysage est celui de la forêt humide équatoriale, aux faciès variés et aux essences très nombreuses, qui couvre au total plus du tiers de la superficie du pays. Fortement dégradée par les défrichements au sud-ouest et au centre, elle apparaît par contre presque inviolée sur de vastes espaces du sud-est.

Au-delà de la limite nord qui se situe entre le 4^{ème} et 5^{ème} parallèle, la transition se fait par une mosaïque où alternent savanes herbeuses ou arbustives et forêts-galeries. Sur les contreforts de l'Adamaoua commence la savane soudanienne (savanes boisées et forêts claires-sèches), dont la flore herbacée est très influencée par le pâturage.

Plus au nord, la sécheresse accentuée entraîne le passage à la steppe sahélienne à épineux où abondent les acacias, et aux prairies à graminées dans les zones périodiquement inondées du Logone-et-Chari. Les bas plateaux, les plaines et les grandes vallées sont ici aussi largement défrichés.

Les régions les plus élevées, enfin, présentent une végétation spécifique étagée (forêt su montagnarde puis montagnarde et, au-dessus de 2 500 m, prairie subalpine des Grassfields ou du mont Cameroun; formations soudanienne d'altitude des monts Mandara). La flore naturelle le cède d'ailleurs généralement à des faciès anthropiques dans ces massifs souvent très peuplés.

Le découpage administratif du pays compte dix provinces subdivisées en départements, arrondissements et districts. Ces unités administratives sont placées sous la responsabilité respective de gouverneur, préfets, sous-préfets et chefs de districts, tous nommés par l'Etat. Au total, l'on dénombre 58 départements, 268 arrondissements et 54 districts.

La loi N°2004/017 du 22 juillet 2004 fixe les orientations et principes fondamentaux de la décentralisation. Les régions et les communes sont des collectivités territoriales dotées de la personnalité morale de droit public. Elles jouissent de l'autonomie administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux. Le transfert et la répartition des compétences entre les régions et les communes obéissent aux principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité.

Dans le souci du respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale, l'Etat exerce sa tutelle sur les collectivités territoriales par le ministre chargé des collectivités territoriales et par le représentant de l'état dans la collectivité territoriale. Ainsi, à chaque échelon il y a un représentant de l'Etat garant des intérêts nationaux et du respect des lois.

Cette loi précise en ses articles 15 et 16, alinéas 1 et 2 que l'Etat transfère aux collectivités territoriales, dans les conditions fixées par la loi, des compétences dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif. Les compétences transférées aux collectivités territoriales par l'Etat ne sont pas exclusives. Elles sont exercées de manière concurrente par l'Etat et celles-ci, dans les conditions et modalités prévues par la loi.

Suivant la loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et suivant l'article 16, les compétences suivantes dans le domaine de l'eau leur sont transférées, à savoir (i) l'alimentation en eau potable et (ii) la protection des ressources en eau souterraines et superficielles.

La loi N°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions, définit en son article 19 que *la gestion des eaux d'intérêt régional* est de la compétence de la région concernée.

Du point de vue démographique et selon les estimations de la population effectuées en 2001 par l'INS³, le Cameroun avait une population d'environ 15.292.000 habitants, avec un taux annuel de croissance d'environ 2,87%. La densité globale qui est d'environ 33 habitants/km² cache de fortes disparités régionales, notamment les fortes densités de 127 habitants/km² dans la province de l'Ouest. Selon les mêmes données, la population est essentiellement jeune, avec 64% de celle-ci ayant un âge en dessous de 25 ans. L'urbanisation connaît une croissance accélérée avec un taux moyen de 4,7% par an (une personne sur deux vit en ville) et environ 35% de la population urbaine est concentrée dans les deux principales villes que sont Douala et Yaoundé.

Du point de vue économique, comme l'écrasante majorité des états africains en général, et en particulier ceux de l'Afrique au Sud du Sahara, le Cameroun a une économie dont les ressources proviennent prioritairement du secteur primaire (Agriculture, Elevage et Exploitation forestière). C'est dire que le secteur primaire est la sève nourricière de l'économie. Il occupe en effet, plus de 70% de la population active et est tributaire pour les produits d'exportation des prix des matières premières sur le marché international. L'agriculture, locomotive de l'économie, est essentiellement basée sur les cultures industrielles (café, cacao, banane, tabac, etc.), auxquelles s'ajoutent les cultures vivrières (manioc, maïs, haricot, arachide, macabo, etc.). Le secteur agricole représente 40% des recettes d'exportation du pays.

³ INS- Institut National de la Statistique

Le secteur pétrolier qui constituait le secteur moteur de l'économie avant la crise du milieu des années 80, connaît malgré la hausse des cours, un repli en volume. Il est également attendu un impact économique des investissements liés à la construction de l'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun.

La dévaluation du Franc CFA intervenue en janvier 1994, a eu pour effet d'accroître substantiellement la compétitivité des filières agricoles et a permis au Cameroun de renouer avec la croissance. Ainsi, de 1998 à 2001, le Produit Intérieur Brut réel a cru d'environ 4,5 %.

Selon les estimations faites en 2002 par la BEAC⁴, le produit intérieur brut était estimé à 7,076 milliards de FCFA soit 462.700 FCFA par habitant, avec un taux annuel de croissance d'environ 5% et une inflation annuelle de 2,8%. Le secteur primaire représente au moins 24% du Produit Intérieur Brut (PIB), le secteur secondaire représente 27% du PIB, celui du tertiaire 28% et environ 21% pour les services non-marchand.

Parallèlement aux ressources agricoles, le Cameroun a d'énormes potentialités énergétiques, touristiques et artisanales, de même que minières. En témoignent, dans le domaine des ressources énergétiques, les aménagements hydroélectriques réalisés et ceux en voie de l'être.

Le sous-sol du Cameroun renferme d'importants gisements parmi lesquels le gisement de fer des mamelles de Kribi, le gisement de bauxite de forte teneur à Ngaoundéré dans l'Adamaoua et à Fongo Tongo près de Dschang et le gisement de cassitérite à Mayo-Darlé. Le Sud-Est a déjà révélé des ressources d'or. Des recherches sont en cours dans cette région qui présenterait des indices de diamant, rutile, nickel, chrome, cuivre, le marbre et le calcaire à Figuil dans le Nord. De nombreuses sources d'eau minérale ont déjà été inventoriées à Ndoungué près de Nkongsamba, dans l'Adamaoua et dans la cuvette de Mamfe.

Suivant l'indice de développement humain (IDH) et selon le rapport du PNUD⁵ de 2002, le Cameroun est classé au 135^{ème} rang sur 173 pays. Le même rapport indique que le Cameroun est 47^{ème} sur 145 pays, selon l'indice humain de pauvreté des pays en développement. L'enquête réalisée par l'institut national de statistique (INS) indique qu'environ 35% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, avec une pauvreté accrue en milieu rural qu'urbain. Il est en effet estimé que 33% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté en comparaison au milieu urbain où cette estimation est de l'ordre de 24%. La ligne du seuil de pauvreté est définie par l'institut national de statistique à 232.547 FCFA/an soit environ 637 FCFA/jour.

Suivant l'enquête réalisée en 2001 par le DSNA⁶ et l'UNICEF⁷, 68% des enfants de 5 à 12 ans fréquentent l'école primaire, avec de grandes disparités régionales, le taux le plus bas observé étant de 40%. Le même rapport indique que la mortalité infantile est de 76‰, pendant que l'espérance de vie est en moyenne de 59 ans, ce qui est de 20% au-dessus de la moyenne des pays de l'Afrique subsaharienne.

⁴ BEAC- Banque des Etats de l'Afrique Centrale

⁵ PNUD- Programme des Nations Unies pour le Développement

⁶ DSNA- Département des Statistiques et de la Comptabilité Nationale

⁷ UNICEF- Fond des Nations Unies pour l'Enfance

2.2 Ressources en eau

2.2.1 Eaux météorites

Suivant les isohyètes, il ressort que le Cameroun est un pays très arrosé, avec une répartition inégale sur l'ensemble du territoire. De la zone côtière au Sud vers le Nord, les précipitations varient de 5000 à 500 mm voire moins. La localité de Debundsha sur le versant Ouest du Mont Cameroun reçoit 10 à 12 m d'eau (point particulier). Seul l'extrême Nord du pays reçoit moins de 1000 mm d'eau par an.

2.2.2. Eaux de surface

L'essentiel, voire la totalité des ressources en eau du Cameroun, provient des pluies dont les eaux sont drainées en surface par cinq bassins hydrographiques ou s'infiltrent dans les aquifères du socle cristallin et du sédimentaire. Le Cameroun possède un réseau hydrographique dense, dont la plupart des cours d'eau prennent leurs sources dans le plateau de l'Adamaoua dans le centre du pays et en s'écoulant vers le nord et le sud.

Il existe cinq principaux bassins hydrographiques qui sont:

1. le bassin hydrographique du lac Tchad
2. le bassin hydrographique du Niger
3. le bassin hydrographique du Congo
4. le bassin hydrographique de la Sanaga
5. le bassin hydrographique des Fleuves Côtiers (Sanaga Nord et Sanaga West)

La figure n°2 ci-contre indique le positionnement des bassins hydrographiques.

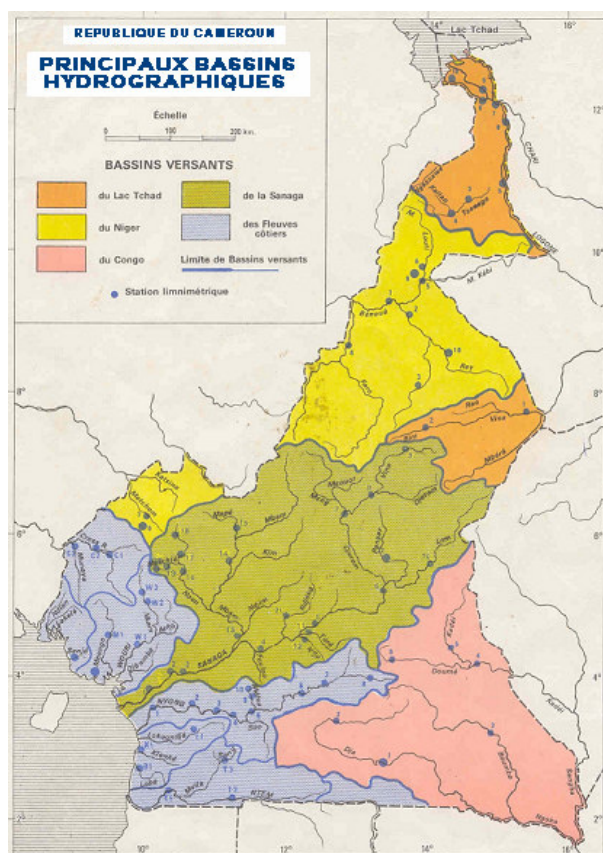


Figure 2: Principaux bassins hydrographiques du Cameroun

Leurs régimes hydrologiques se répartissent entre deux extrêmes, à savoir (i) le régime équatorial à deux pointes de crues correspondant aux deux saisons des pluies (ex. Lobé, Lokoundjé) et (ii) le régime tropical sahélien à une seule pointe, pouvant aller jusqu'à l'interruption saisonnière de l'écoulement. Entre ces deux extrêmes, existent toutes sortes de transitions du régime soudanais de la Bénoué aux régimes complexes ou mixtes des fleuves à grand bassin-versant étalé sur plusieurs régions climatiques (Nyong, Sanaga, Logone).

Tableau 1: Principaux bassins hydrographiques du Cameroun

Bassins hydrographiques et sous-bassins hydrographiques	Superficie (km ²)	Volume annuel écoulé (milliards de m ³)	Principales rivières du bassin		Débit moyen mensuel (m ³ /s)		
			Rivière	Station	Médiane du Max	Médiane du Min	Moyenne
Fleuves Côtiers	44.640	72,0	Cross river	Mamfe	-	28	589
			Mungo	Mumdame	636	27,5	164
			Wouri	Yabassi	1425	49,3	311
Sanaga	132.990	65,3	Sanaga	Edea	5700	614	2070
Fleuves Côtiers	55800	47,7	Nyong	Dehane	1356	74,8	442
			Lekoundje	Lolodorf	1185	3,3	28,2
			Lobe	Kribi	390	8,35	102
			Kienke	Kribi	177	7,8	49,2
			Ntem	Ngoazik	764	-	276
Benoue South	10.230	14,1	Mentchum	Goure	106	11,6	268,8
Benoue North	80.445	22,1	Benoue	Garoua	3.000		360
Congo	95.325	31,5	Kadei	Pana			247
			Boumba	Biwala			106
			Dja	Ngbala	1130	113	420
Tchad	38130	10,2	Vina du Nord	Touboro	937	7,2	143
			Mbéré	Mbéré	835	10,8	110
Ogoué	7.905	3,0					
TOTAL	465.000	265,8					

Source: Olivry, (1986), Banque Mondiale *et al.*, (1992)

Le tableau n°1 ci-dessus indique une grande variabilité du débit du Sud au Nord. Ainsi, dans l'extrême Nord du pays, la plupart des cours d'eaux ne sont pas pérennes et coulent seulement quatre mois de l'année, pendant qu'au Sud du territoire, les cours d'eau coulent toute l'année avec une réduction de leurs débits en saison sèche. Le Cameroun renferme aussi un nombre important de lacs dont les plus importants sont :

- Lac de cuvette, le lac Tchad partagé avec le Nigéria, le Niger et le Tchad ;
- Lacs volcaniques (Nyos 158 ha, Barombi Mbo 415 ha, Oku 243 ha) ;
- Lacs tectoniques (Ossa, Dissoni, Ejagham).

2.2.3 Eaux Souterraines

Les ressources en eaux souterraines du Cameroun sont estimées à 2.700 milliards de m³ de réserves statiques avec un taux annuel de renouvellement évalué à 66 milliards de m³ représentant la principale source pour l'alimentation en eau potable des populations. Le niveau de mobilisation des ressources en eau souterraine est encore en soit très faible.

Tableau 2: Estimation des ressources en eau souterraines du Cameroun

Localisation des aquifères	surface, km ²	Réserve disponible, Milliards de m ³
Bassin Métamorphique	430.000	79.2
Bassin de Douala	7.500	21.6
Bassin de la Bénoué	7.800	15.0
Bassin du Tchad	19.800	5.0
Bassins Secondaires	9.900	-
TOTAL		120.8

Source: Banque Mondiale *et al.* (1992)

2.2.4 Disponibilité des Ressources en Eau

Selon les estimations effectuées par la FAO en 2005, le Cameroun dispose de ressources en eau totales renouvelables de l'ordre de 285,5 milliards de m³ par an, ce qui correspond en termes de disponibilité en eau par habitant à 17.520 m³ par an. Le tableau n°3 ci-dessous indique la disponibilité des ressources en eau selon le découpage administratif par province.

Tableau 3: Prospective de la disponibilité des ressources en eau par province

Province	SITUATION en 2025			SITUATION en 2050		
	Quantité d'eau par habitant, x10 ³ m ³	Etat de disponibilité	Population	Quantité d'eau par habitant, x10 ³ m ³	Etat de la disponibilité	Population
Sud	38,6	Satisfaisant	866.993	23,1	Satisfaisant	1.445.733
Est	29,5	Satisfaisant	1.521.495	14,2	Satisfaisant	3.153.810
Adamaoua	17,8	Satisfaisant	1.419.318	8,8	Satisfaisant	2.863.766
Sud-Ouest	16,9	Satisfaisant	2.416.128	8,4	Satisfaisant	4.832.241
Centre	7,6	Satisfaisant	5.183.926	3,5	Satisfaisant	11.052.389
Nord	5,9	Satisfaisant	3.162.296	2,2	Satisfaisant	8.383.901
Littoral	4,2	Satisfaisant	5.064.067	1,8	Satisfaisant	11.978.616
Nord-Ouest	5,2	Satisfaisant	3.322.972	2,8	Satisfaisant	6.171.677
Ouest	2,4	Satisfaisant	3.661.756	1,3	Stress hydrique	6.958.955
Extrême Nord	1,7	Satisfaisant	5.146.462	0,9	Pénurie	10.011.683
Cameroun	8,1	Satisfaisant	31.765.414	3,9	Satisfaisant	66.852.771

Source: Cameroon water development Report, M. FONTEH (2003)

Suivant le PNUD, une région est définie comme étant en pénurie d'eau, lorsque la disponibilité en eau par habitant et par an est inférieure à 1.000 m³. Lorsque cette quantité est inférieure à 1.700 m³ par habitant et par an, la région est considérée être en situation de stress hydrique. Se fondant sur ces définitions, le Cameroun dispose de ressources en eau en quantité adéquate aussi bien du point de vue des bassins hydrographiques que de celui des provinces du pays à l'horizon 2025. A l'horizon 2050, la province de l'extrême nord connaîtra une situation de pénurie d'eau, pendant que la province de l'Ouest sera en situation de stress hydrique. Du point de vue de l'analyse par province, cette situation équivaut à environ 25% de la population qui sera en situation de stress hydrique ou de pénurie d'eau à l'horizon 2050.

2.3 Enjeux Liés aux Ressources en Eau

Abstraction faite des provinces de l'extrême Nord et du Nord, le tableau n°3 indique que le Cameroun a priori dispose d'abondantes ressources en eau, cependant l'analyse prospective

de la problématique montre qu'il est essentiel dès à présent de prendre en considérations les éléments majeurs suivants :

- La croissance continue de la demande en eau, liée au potentiel de développement du pays et dans un contexte de dégradation croissante de la ressource en qualité, va inévitablement déboucher à terme sur des compétitions, voire des conflits dans les usages de l'eau ;
- L'augmentation croissante de la pollution des ressources en eau (pollution domestique localisée autour des grandes villes, pollution industrielle, pollution agricole diffuse, etc.) a pour conséquence de réduire les quantités de ressources en eau disponibles pour certains usages spécifiques et donc à terme d'aggraver la compétition sur les ressources en eau.

Cette compétition pour le contrôle de la ressource va s'exercer à plusieurs niveaux :

- Au niveau de chaque bassin hydrographique en raison de la concurrence entre les secteurs utilisateurs de l'eau ;
- Au niveau national entre les politiques de développement des secteurs concurrents ;
- Au niveau international, lorsque les bassins sont partagés ; ce qui est le cas de la plupart des eaux de surface du Cameroun (bassin du Niger, bassin du Lac Tchad, bassin du Congo, etc.). Les conflits potentiels entre les pays partageant des bassins internationaux pouvant être de deux natures : rive droite/rive gauche ou amont/aval.

Les enjeux liés à l'utilisation des ressources en eau sont donc importants et il importe dès à présent d'en avoir pleinement conscience, afin de construire le nouveau cadre de gestion de cette ressource naturelle non substituable pour les besoins de développement actuel tout en préservant les besoins des générations futures. Ainsi les principaux enjeux en la matière à prendre en considération au Cameroun de manière globale sont les suivants :

1. **La problématique de l'alimentation en eau potable des populations des villes et des villages :** Suivant les estimations effectuées par la FAO en 2002, environ 18,5% des ressources en eau douce mobilisées au Cameroun sont utilisées pour les usages domestiques. Le défi de l'accès à l'eau potable des populations suivant les OMD, reste un objectif essentiel de la politique nationale de l'eau du pays, si l'on tient compte que 42% de la population totale du pays n'a pas accès à l'eau potable et ce particulièrement en milieu rural avec 58% contre 23% en milieu urbain. Les principaux centres urbains du Cameroun (environ une centaine) possèdent un système d'approvisionnement en eau potable géré par la SNEC⁸. Les populations rurales étant alimentées essentiellement grâce à la mobilisation des ressources en eau souterraines à l'aide de mini système d'adduction d'eau, des forages équipe de pompe à motricité humaine, de puits et de sources aménagées. C'est dans cette perspective qu'il faut situer l'engagement personnel du chef de l'Etat Camerounais, lors de son discours de fin d'année le 31 décembre 2004 sur la problématique de l'eau potable, ainsi libellé « *L'eau, dit-on, c'est la vie. C'est effectivement l'eau potable qui manque dans nos campagnes et certains quartiers de nos grandes villes...L'accès à l'eau, à l'électricité, au logement (...) fera l'objet de la part des ministères concernés d'actions énergiques....Je serai moi-même attentif aux progrès accomplis.* » ;

⁸ SNEC- Société Nationale des Eaux du Cameroun

2. **La problématique de la sécurisation de la production agricole et de la sécurité alimentaire à l'aide de l'irrigation :** Le contexte agro-climatique du Cameroun impose de distinguer en la matière deux situations : (i) celles des provinces du nord où la maîtrise de l'eau et le développement de l'irrigation permettront sans aucun doute d'assurer la sécurité alimentaire permanente, en réponse aux aléas climatiques répétés de la sécheresse et (ii) celles du sud du pays où l'irrigation d'appoint permettra de se mettre à l'abri de sécheresses ponctuelles catastrophiques et surtout d'augmenter la productivité agricole grâce à la disponibilité permanente de l'eau pour plusieurs cycles de cultures par an. Le Cameroun qui est le principal centre de production agricole de l'Afrique centrale, dispose ainsi d'une opportunité régionale d'accroissement de son potentiel en matière de cultures maraîchères et d'exportation (Cacao, café, etc.). En effet, sur un potentiel hydro agricole estimé à 290.000 ha⁹, environ 40.000 ha sont sous irrigation, soit environ 14% ;

3. **La problématique de l'alimentation en eau du cheptel dans les zones d'élevage du gros bétail du pays:** La problématique de l'hydraulique pastorale essentiellement dans les provinces septentrionales du pays, réside moins dans la disponibilité des ressources en eau que dans leur répartition spatiale. En effet, on observe une dichotomie fréquente entre points d'eau et pâturages : là où il y a des pâturages, il y a peu ou pas d'eau, et là où existe l'eau en abondance (eaux pérennes), il n'y a pas de pâturages ; il s'agit dès lors de concilier ces deux facteurs pour un développement harmonieux de l'élevage qui, par la force des choses est essentiellement transhumant ;

4. **La problématique de la production hydroélectrique :** Après la République Démocratique du Congo (RDC), le Cameroun est le deuxième pays d'Afrique en matière de potentiel hydroélectrique. Plus de 110 sites équipables ont été identifiés qui pourraient cumuler une puissance de production d'électricité de plus de 50.000 MW.

Les trois (03) Centrales Hydroélectriques du pays à savoir : EDEA (264 MW de puissance installée), SONGLOULOU (384 MW de puissance installée) pour le réseau interconnecté Sud et LAGDO (72 MW de puissance installée) pour le réseau interconnecté Nord sont situés respectivement sur les fleuve Sanaga pour EDEA et SONGLOULOU, et le Bénoué pour LAGDO.

En raison des grandes variations de débit sur le bassin versant de la Sanaga, le Cameroun connaît un déficit énergétique dont l'ampleur pourrait croître avec le développement industriel du pays, car AES – SONEL, l'opérateur stratégique après la privatisation de la SONEL dispose d'une puissance garantie de 480 MW sur le réseau interconnecté Sud alors que la pointe atteint parfois les 600 MW.

La reprise économique a entraîné une hausse de la demande en électricité, hausse estimée à 80% par an depuis les dix (10) dernières années au Cameroun. La production totale d'électricité du pays conte 25 % pour le thermique.

La tendance du pays est que l'hydroélectricité devienne la première source d'énergie du pays à hauteur de plus de 90% et que le thermique représente seulement 10%. Des actions politiques d'envergure sont de ce fait en gestation pour la valorisation du potentiel hydroélectrique du Cameroun à partir de la petite hydro et

⁹ Estimation de la FAO en 2005

l'hydroélectricité

5. **La problématique liée à la navigation des principaux cours d'eau du pays :** Le transport fluvial a constitué de tout temps un moyen privilégié de déplacement et de transport des biens et services pour les populations locales du pays. L'ensablement et l'envasement sont observés sur tous les cours d'eau du Cameroun et le secteur de la navigation fluviale est le plus touché par ce phénomène, car la période de navigabilité des cours d'eau se réduit d'année en année.
6. **La problématique des Eaux transfrontalières :** Le territoire du Cameroun comporte trois grands bassins internationaux que sont le bassin du fleuve Niger, celui du Lac Tchad et le bassin du Congo. Le bassin hydrographique du fleuve Niger intéresse neuf pays¹⁰ de la sous région, tandis que celui du fleuve Congo intéresse quatre pays¹¹. La problématique se pose en termes de développement d'une coopération mutuellement avantageuse avec les pays du même bassin hydrographique dans la perspective de la réalisation d'un développement durable du bassin en accord avec les dispositions internationales en matière d'eau transfrontalière ;
7. **La problématique de la pêche :** Le secteur des pêches quant à lui, joue un rôle alimentaire de grande importance ; les produits de la pêche constituent pour près du tiers des protéines animales consommées au Cameroun, et occupent 5% de la production active. Sa contribution au PIB du secteur primaire est d'environ 5%. Depuis quelques années, la production annuelle stagne autour d'un peu plus de 125 000 t de poissons dont :
 - 9 700 tonnes provenant de la pêche industrielle ;
 - 63 000 tonnes de la pêche artisanale maritime ;
 - 50 000 tonnes de la pêche artisanale continentale.

Cette production ne permet pas de satisfaire les besoins nationaux croissants évalués à 200 000 tonnes. Pour combler ce déficit, le Cameroun à recours aux importations estime à 60 000 tonnes par an, d'une valeur de 15,6 milliards de F CFA.

La pêche bénéficie et jouit pourtant d'un grand potentiel de développement. Le pays dispose d'une façade maritime de 360 km, avec une zone économique exclusive (ZEE) de 40 km. Sur le continent, le dense réseau hydrographique offre des possibilités d'exploitation des plans d'eau d'une superficie totale de plus de 4 000 000 d'hectares, riches en poissons d'espèces variées. Les principaux plans d'eau continentaux sont :

- Les barrages de Lagdo (hydroélectrique), de Mbakaou, Mapé et Bamendjin (tous les trois conçus pour la régulation de l'eau), et Maga, (irrigation) ;
- Certains fleuves : Nyong, Sanaga, Logone, Ntem.

Les principales contraintes au développement de la pêche artisanale, continentale et maritime sont :

¹⁰ Ces pays sont : Le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Cameroun, le Niger, le Nigeria et le Tchad.

¹¹ Ces pays sont : La république du Cameroun, la république Démocratique du Congo, la république centrafricaine et la république du Congo.

- L'enclavement et l'éloignement des zones de production et l'absence d'un réseau structuré de distribution de poisson frais à l'intérieur du pays, entraînant des pertes énormes après capture ;
- L'utilisation des techniques et d'équipements de production (majorité des pirogues à pagaies) et de conservation rudimentaire ;
- L'accès difficile au crédit ;
- L'exploitation irrationnelle des ressources halieutiques¹⁵ ;
- L'insuffisance des mécanismes de contrôle, de suivi et de surveillance des pêches (pêcheurs en majorité étrangers, exportation informelle vers les pays voisins de près de la moitié des poissons) ;
- Le manque d'organisation des pêcheurs et autres acteurs (notamment pour la gestion communautaire des ressources halieutiques).

La pêche maritime industrielle est handicapée par de nombreux facteurs, notamment par la pauvreté relative des eaux maritimes accentuée par l'exploitation intensive des ressources démesurée, et la recrudescence des activités de pêches illégales.

L'aquaculture malgré ses atouts (potentiel de production estimée à 20 000 t), reste une activité familiale quasiment confidentielle (50 t en 1997/98) en raison de nombreuses contraintes (formation insuffisante des pêcheurs, problèmes d'approvisionnement en alevins, d'accès au crédit, coûts élevé des étangs, etc.).

8. **La problématique de la protection des ressources en eau des diverses dégradations :** Les causes de la dégradation des ressources en eau sont multiples et peuvent être classées en deux catégories, à savoir celles d'origine climatique et les causes d'origine anthropique.

En ce qui concerne les causes climatiques, la situation sur la partie Nord du territoire du Cameroun se caractérise, depuis plus d'une trentaine d'années, par une diminution et une irrégularité de la pluviométrie. Cette situation a occasionné une sécheresse persistante entraînant la fragilisation des écosystèmes et la réduction du potentiel des ressources naturelles telles que les terres, la faune, la flore, les ressources en eau de surface et souterraines.

Particulièrement dans les provinces du Nord, pour les causes d'origine anthropique, elles sont liées à la poussée démographique qui a engendré d'année en année une surexploitation des ressources naturelles en vue de satisfaire des besoins en bois d'énergie de plus en plus importants, les mauvaises pratiques culturelles telles que l'agriculture itinérante sur brûlis ont contribué à fragiliser davantage les sols et à détruire le couvert végétal, les feux de brousse qui détruisent la végétation et les pâturages naturels.

Les sols dénudés par les activités humaines sont ainsi exposés directement aux intempéries (vents, pluies, soleil) entraînant une érosion éolienne et hydrique très importante, avec pour conséquence la sédimentation des cours d'eau, des mares et des lacs.

L'ensablement et l'envasement sont observés sur tous les cours d'eau du Cameroun. Le secteur de la navigation fluviale est le plus touché par ce phénomène, car la période de navigabilité des cours d'eau se réduit d'année en année.

Les ressources en eau sont également soumises à un risque accru de pollution liée aux activités humaines dont principalement (i) les activités domestiques avec les déchets solides, les eaux usées domestiques et les eaux des réseaux d'égouts débouchent directement dans les cours d'eau ; (ii) les activités industrielles avec les effluents de la plupart des industries qui sont déversées sans aucun traitement dans les cours d'eau et (iii) les mauvaises pratiques de pêche par utilisation des pesticides.

Enfin les végétaux flottants introduits comme plantes ornementales constituent actuellement une menace grave pour l'existence des cours d'eau et pour le développement des activités socio-économiques comme la pêche, le transport fluvial, la distribution d'eau, la production d'énergie hydro-électrique.

Assurément, une approche sectorielle ne permettra pas de résoudre de manière durable les problèmes en présence et les ambitions futures de développement qui impliquent la disponibilité en quantité et en qualité des ressources en eau. Seule une vision globale grâce à la mise en œuvre de la GIRE qui tiennent compte de la dynamique des ressources en eau au sein des espaces naturels que sont les bassins hydrographiques ou les aquifères, avec une implication de l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau dans un nouveau cadre de gestion, permettra de concilier au mieux l'ensemble des usages pour le développement continu du pays sans hypothéquer les capacités des générations futures à assurer le leur.

3.0 ANALYSE CRITIQUE DU CADRE DE GESTION DES RESSOURCES EN EAU

L'analyse ci-dessous du cadre de gestion des ressources en eau se fonde sur une compilation de la documentation mise à la disposition du consultant et des entretiens réalisés au cours de la mission effectuée sur le terrain durant une semaine, aussi les questionnements et conclusions partielles ne sauraient remplacer les résultats ultérieurs de « *l'Etat des lieux* » à réaliser au cours du processus de mise en œuvre de la GIRE du pays. Cette analyse offre cependant l'avantage du regard extérieur « *neutre* », permettant de relever les pistes de réflexion à approfondir au cours de la réalisation de l'état des lieux des ressources en eau et le cadrage nécessaire à prendre en considération afin de garantir une mise en œuvre efficace du processus GIRE.

3.1 Politique Nationale de l'Eau

En termes de mise en perspective historique, l'Etat du Cameroun comme tous les pays en développement en Afrique subsaharienne, a eu pour préoccupation centrale permanente suite à l'indépendance des années 60, la satisfaction urgente des besoins en eau des populations du pays avec l'appui de la communauté internationale. En raison vraisemblablement de l'existence de ressources en eau abondantes dans la plus grande partie du territoire, la maîtrise de l'eau n'a pas toujours été considérée comme un axe majeur de la politique de développement du pays.

Il n'existe pas à ce jour, un document tenant lieu de « *politique nationale de l'eau* » en tant que cadre unique d'orientation des actions à mener en matière de gestion des ressources en eau du pays. Le Gouvernement a entrepris récemment l'élaboration de sa politique nationale de l'eau, mais ce processus par son essence très participatif n'a pas encore abouti du fait de raisons diverses, dont les contraintes financières. Il existe cependant au Cameroun un nombre non négligeable de documents de référence du domaine de l'eau ainsi que des documents de stratégies sectorielles du secteur de l'eau ; ce qui traduit par ailleurs un certain dynamisme et une capacité de proposition des professionnels du secteur.

En dépit de l'existence de ces documents de stratégies des différents sous-secteurs de l'eau, ***il n'existe pas a proprement parlé un document de « politique nationale de l'eau » avec des objectifs et des orientations stratégiques définis et des principes clairement énoncés. La nécessité d'agrèger ces documents de stratégies sectorielles du domaine de l'eau s'impose, aussi il est indispensable et pertinent de disposer dans les meilleurs délais d'un document de politique et stratégies du pays en matière d'eau, qui mettra en synergie les politiques sous sectorielles et constituera surtout le guide de référence pour l'ensemble des acteurs y compris les partenaires au développement.***

3.2 Cadre Institutionnel

En guise d'introduction à ce chapitre, il est utile de rappeler le contenu qui entoure le concept de « *Cadre institutionnel* » et ses principales caractéristiques, afin de guider l'analyse du cas précis du cadre institutionnel du Cameroun :

- Il est en effet communément admis que *le cadre institutionnel est à la fois l'ensemble des règles établies en vue de la satisfaction d'intérêts collectifs se rapportant à l'eau sous toutes ses formes, et l'ensemble des organismes créés pour maintenir et appliquer ces règles et satisfaire ces intérêts.* En conséquence, l'on peut affirmer que le cadre de gestion actuel du secteur de l'eau du Cameroun s'est façonné au fil du

temps et à la faveur d'évènements caractéristiques ayant suscité la prise de conscience des populations et des décideurs politiques du pays sur les enjeux liés à l'eau, enjeux qui ont déterminé les orientations des politiques successives en matière d'eau ;

- Il importe en outre d'avoir à l'esprit que le « *cadre institutionnel* » n'est jamais neutre, car traduisant à un moment donné de la vie de la nation, la vision que la société a de son développement en valorisant les ressources en eau, aussi le cadre institutionnel n'est autre qu'un instrument de première importance au service de la politique mise en place par l'Etat pour la satisfaction des besoins des divers usagers de l'eau de l'ensemble du pays ;
- Enfin, il faut rappeler que le cadre institutionnel est influencé par l'environnement international qui est aujourd'hui marqué par le contexte global de la mondialisation, avec une généralisation du capitalisme néolibéral et l'interconnexion des économies nationales, et où les principales règles sont la compétitivité et la profitabilité. Parallèlement à ce phénomène de mondialisation, se développe fort heureusement à l'échelle planétaire une conscience aiguë des enjeux et des risques encourus par l'humanité du fait de cette globalisation de l'économie notamment par l'environnement d'une manière générale et par les ressources en eau en particulier (Conférence de Dublin, Forum mondial de la Haye, de Kyoto, etc.).

Le cadre institutionnel du secteur de l'eau du Cameroun se caractérise par le **rôle central du Ministère de l'Energie et de l'Eau** et en raison du caractère transversal de la ressource eau, par l'intervention également dans le secteur de l'eau d'un grand nombre d'autres opérateurs publics. Plusieurs départements ministériels sont concernés par l'eau sous l'une ou l'autre de ses formes ou de ses utilisations: Ministère chargé de l'Energie, Ministère chargé de l'agriculture, Ministère chargé de l'élevage et de la pêche, Ministère chargé de l'environnement, Ministère chargé de la santé, Ministère chargé de l'industrie, Ministère chargé de travaux publique, Ministère chargé des transports, Ministère chargé des collectivités territoriales et de la protection civile, et Ministère chargé des finances.

Les **autres acteurs** (le secteur privé, les organisations non gouvernementales/ONG¹² et le secteur associatif en général) ne font pas partie au sens strict du terme du cadre institutionnel, mais jouent un rôle important dans la mobilisation et la gestion des ressources en eau du pays (Partenariat National de l'Eau du Cameroun, bureaux d'études, sociétés diverses de réalisation de travaux hydrauliques, etc.). Il convient de relever ici la place de choix que le Partenariat National de l'Eau du Cameroun (PNE/Cameroun) devra jouer dans la mise en œuvre du processus GIRE.

En effet le mandat principal du PNE/Cameroun est de promouvoir la GIRE aux côtés des structures de l'Etat dont le mandat est la gestion durable des ressources en eau. Ainsi le PNE/Cameroun sera mis à profit à différents niveaux de l'ensemble du processus comme membre du *Comité de Pilotage* du processus, comme structure d'appui conseil disposant d'une expertise confirmée pour la réalisation d'études spécifiques complémentaires en vue de la réalisation d'une part de « *l'état des lieux des ressources en eau* », et d'autre part pour l'élaboration du « *Plan d'action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Cameroun* ».

¹² ONG- Organisation non Gouvernementale

Enfin, les **organismes d'aide multilatérale et bilatérale** jouent un rôle essentiel dans le financement des infrastructures hydrauliques et plus généralement apportent un soutien financier et/ou technique à l'ensemble du secteur de l'eau du pays.

Suivant le décret N°2005/087 du 29 mars 2005, portant organisation du ministère de l'Energie et de l'Eau, le ministère a pour mission d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer la politique du gouvernement en matière de production, de transport et de distribution de l'énergie et de l'eau ; à ce titre, il a la charge de :

- *L'élaboration des plans et stratégies gouvernementales en matière d'alimentation en énergie et en eau ;*
- *La prospection, de la recherche et de l'exploitation des eaux dans les villes et les campagnes;*
- *La promotion des énergies nouvelles, en liaison avec le ministère chargé de la recherche scientifique.*

Le ministère assure la tutelle des établissements et sociétés de production, de transport, de stockage et de distribution de l'électricité, du gaz, du pétrole et de l'eau, de la société camerounaise de dépôts pétroliers.

L'organisation du ministère outre les services du cabinet du Ministre, comprend l'administration centrale et les services déconcentrés. L'administration centrale comprend :

1. Le Secrétariat Général ;
2. La Division des Etudes, de la Prospective et de la Coopération;
3. La Direction de l'Electricité ;
4. La Direction des produits pétroliers et gaziers ;
5. La Direction de l'Hydraulique et de l'hydrologie ;
6. La Direction des Affaires générales.

Les services déconcentrés du ministère de l'Energie et de l'Eau comprennent (i) les Délégations provinciales et (ii) les Délégations départementales.

La Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie est chargée de :

- La conception, de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies d'alimentation en eau potable des agglomérations urbaines ;
- La conception et de la mise en œuvre des programmes d'assainissement en matière d'hydraulique urbaine, en liaison avec les administrations concernées ;
- L'élaboration, de l'application et du suivi des programmes d'alimentation en eau potable des agglomérations urbaines;
- La participation à l'élaboration du cadre juridique régissant les secteurs de l'eau et de l'assainissement, en liaison avec la cellule juridique ;
- La conception, de la formulation et de la mise en œuvre des stratégies d'alimentation en eau potable des zones rurales ;
- La gestion et de la protection des ressources en eau ;
- La conception et de la mise en œuvre des programmes d'assainissement rural ;
- L'élaboration, de l'application et du suivi des programmes d'alimentation en eau potable des localités rurales ;
- L'élaboration du cadre juridique régissant les secteurs de l'eau et de l'assainissement en zone rurale, en liaison avec les administrations concernées ;

- La surveillance administrative des eaux de source.

Suivant les dispositions du décret N°2005/087 du 29 mars 2005, la Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie comprend deux sous-directions qui sont:

- La Sous-direction de l'Hydraulique Urbaine et de l'Assainissement ;
- La Sous-direction de l'Hydraulique Rurale et de l'Hydrologie.

D'une manière générale l'appréciation d'ensemble du cadre institutionnel, en prenant en considération la GIRE est la suivante :

Au titre des acquis, on relèvera :

- La maîtrise technique établie dans le pays en matière de réalisation d'ouvrages hydrauliques (plus de 11.573 points d'eau modernes¹³ dont 6235 forages équipés de pompes manuelles, des adductions d'eau potable dans plus de 100 centres urbains sous gestion de la SNEC¹⁴, environ 24.000 ha irriguée) ;
- L'émergence et le renforcement de compétences au niveau du secteur (techniciens formés, entreprises de services et de travaux existantes) ;
- La disponibilité de cartes hydrogéologiques et d'annuaires hydrologiques qui constituent des références pour de nombreux professionnels ;
- L'adoption d'un certain nombre de textes réglementaires (six décrets et des arrêtés du régime de l'eau) visant à éclaircir le paysage institutionnel par le repositionnement et la mise à contribution de manière harmonieuse de l'ensemble des acteurs du secteur ;
- La création de structures de concertation (CNE¹⁵) qui n'est pas fonctionnel et où l'on note une trop forte représentation de l'Etat au détriment des autres acteurs du secteur de l'eau (74% sont des représentants de l'Etat) ;
- Une conscience grandissante des collectivités locales, des privés, des milieux socioprofessionnels et des ONG de s'insérer dans un processus de GIRE qui met incontestablement en jeu leurs intérêts.

Les faiblesses et contraintes du cadre institutionnel actuel du Cameroun trouvent leur justification au niveau historique, car résultant de la pratique d'une politique de l'eau centraliste, qui a concentré toutes les prérogatives en matière d'eau dans les mains de l'Etat et qui n'associe pas suffisamment les autres acteurs du secteur de l'eau. Ce constat, loin d'être une appréciation négative, n'est qu'une illustration des faits historiques de développement à la suite des indépendances récentes des états africains, où seule l'Etat disposait des capacités et compétences pour conduire les actions de développement.

Les conséquences d'une telle situation sont entre autre la présence trop grande de l'Etat positionné jusque là comme juge et partie (législateur, maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entrepreneur, contrôleur, usager, policier). L'existence de compétences et de capacités au niveau des autres acteurs de développement conduit actuellement la quasi-totalité des pays du

¹³ Source- Etat de la mobilisation des ressources en eau au Cameroun, Sous-direction des Adductions d'eau, janvier 2002

¹⁴ SNEC- Société Nationale des Eaux du Cameroun.

¹⁵ CNE- Comité National de l'Eau

monde à associer l'ensemble des acteurs au processus de développement du pays en focalisant les efforts de l'Etat dans ses missions régaliennes.

Du point de vue de la GIRE, les principales faiblesses ont pour nom :

L'absence à un niveau adéquat au sein du dispositif institutionnel existant d'une structure en charge exclusivement de la gestion des ressources en eau au plan national :

La structure en charge de la gestion des ressources en eau du pays est reléguée au rang d'un service au sein de la sous-direction de l'Hydraulique Rurale et de l'Hydrologie, ce qui est insuffisant en termes de poids dans le dispositif institutionnel actuel pour jouer un rôle significatif au niveau national.

Il faut en effet se convaincre, qu'en dépit de l'inexistence actuellement de conflits d'usages liés à l'eau, en raison des disponibilités importantes en ressources en eau du point de vue global, il est par ailleurs certain que la pression sur ces ressources en eau va grandir assez rapidement du fait du développement du niveau de vie des populations et des ambitions de développement tout court du pays avec en conséquence des usages de plus en plus conflictuels.

Cette situation en perspective impose une structuration du paysage institutionnel en vue d'une gestion durable des ressources en eau, par la création **au niveau approprié d'une structure exclusivement en charge de la gestion au sens large du terme des ressources en eau**, structure différente de toutes les autres structures qui sont des usagers des ressources en eau, et dont le mandat sera la gestion équitable et durable des ressources en eau disponibles au profit de l'ensemble des usagers et ce, conformément au cadre législatif et réglementaire existant.

Le chevauchement des compétences entre structures de l'Etat dans le domaine de la gestion des ressources en eau : En effet et à titre d'illustration, la superposition des missions du « *Centre de Recherche Hydrologique* » dont la tutelle technique est le Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation avec celles de la « *Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie* » du ministère de l'Energie et de l'Eau, révèle des similitudes en ce qui concerne l'inventaire et le suivi des ressources en eau qui nécessitent sans aucun doute une clarification.

En effet comme son nom l'indique, le *Centre de Recherche Hydrologique* du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, devrait s'occuper essentiellement de la recherche fondamentale sur certaines questions spécifiques de la connaissance des ressources en eau du pays à la demande du ministère en charge de l'eau, pendant que le suivi quotidien des ressources en eau relèverait de la *Direction de l'hydraulique et de l'hydrologie* comme le stipule l'article 54 du décret N°2005/087 du 29 mars 2005.

C'est également dans le même registre, qu'il faut situer le contexte actuel en matière de réalisation d'ouvrages hydrauliques dont la maîtrise d'œuvre n'est pas assurée systématiquement par le ministère chargé de l'eau. En effet de nombreux ouvrages sont réalisés par différents acteurs (Autres départements ministériels, ONG, Privés, etc.) sans implication du ministère en charge de l'eau, toute chose qui à terme est préjudiciable à une gestion durable des ressources en eau du pays.

La loi portant régime de l'eau ne prévoit pas de dispositions de gestion des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques ou des aquifères comme le recommande la GIRE. La réflexion en la matière doit être approfondie sur les enjeux liés au **concept de bassin**

hydrographique ou de l'aquifère, qui est un concept clé qui met en évidence la solidarité et la communauté d'intérêts des acteurs tributaires d'un même bassin hydrographique ou d'un même aquifère dans l'exercice de leurs droits et de leurs obligations relatifs à l'usage des ressources en eau communes.

La lecture du cadre de gestion des ressources en eau devient complexe, lorsqu'on prend en considération les bassins hydrographiques transfrontaliers que le pays partage avec les autres pays voisins.

Cette situation d'ensemble indique en filigrane et en perspective **un potentiel de risques de conflits de compétences résultant du partage des responsabilités liées à l'eau** entre les nombreux acteurs en présence.

In fine, la question essentielle posée à résoudre est « quel cadre de gestion des ressources en eau à créer et à mettre en place » pour la gestion durable des ressources en eau du Cameroun, qui tient compte de la décentralisation en cours dans le pays, du désengagement de l'Etat des secteurs de production et de son repositionnement dans ses missions régaliennes, de la nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau, tout en prenant en considération les engagements internationaux du Cameroun en matière d'eau et les principes fondamentaux de la GIRE.

Les autres faiblesses sont les suivants:

- La dispersion sur le plan de l'organisation institutionnelle des interventions dans le secteur ;
- Le manque de précision dans la formulation des objectifs (cf. chapitre V du décret portant organisation du ministère en charge de l'eau) ;
- La non-application des textes d'application déjà adoptés par le gouvernement ;
- La faiblesse des moyens humains, matériels et financiers ;
- Les conflits de compétences entre structures ;

3.3 Cadre Juridique et Réglementaire

La base du droit de l'eau au Cameroun est constituée par la loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau. Le régime de l'Eau est articulé en cinq titres qui sont :

- Le titre premier qui traite des dispositions générales et du champ d'application du code de l'eau ;
- Le titre deux qui traite de la protection des eaux ;
- Le titre trois qui traite de l'exploitation des eaux ;
- Le titre quatre qui traite des infractions et sanctions ;
- Le titre cinq qui traite des dispositions diverses et finales.

Ainsi, le régime de l'eau détermine les régimes d'utilisation des eaux et organise la préservation, la gestion et la protection quantitative et qualitative des ressources en eau à l'aide des dispositions principales ci-dessous :

- *L'article 2* du régime de l'eau établit que l'eau est un bien du patrimoine national dont l'Etat assure la protection et la gestion et facilite l'accès à tous ;
- *L'article 4* du régime de l'eau définit les mesures de protection des ressources en eau auxquelles sont astreints tous les usagers de la ressource eau ;

- *Les articles 10 et 11* du régime de l'eau fixent le régime d'autorisation pour l'usage des ressources en eau. Les prélèvements des ressources en eau donnent lieu au paiement d'une redevance et celle-ci issue de l'application de ce principe est reversée dans les caisses du Trésor public au profit d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau défini par décret N°2001/216 du 02 août 2001 ;
- *L'article 25* stipule la création par décret d'un compte d'affectation spéciale essentiellement constitué de la taxe d'assainissement, de la redevance de prélèvement d'eau, des amendes et transactions, de subventions des bailleurs de fonds, des dons, legs et emprunts. Le compte spécial est géré par délégation par le ministre chargé de l'eau ;
- *L'article 27* indique que les spécifications relatives au service public de l'eau potable sont définies par un décret d'application de la loi portant régime de l'eau.

Il convient par ailleurs de citer les six décrets et l'arrêté ci-dessous adoptés par le gouvernement :

- Le décret N°2001/161/PM du 08 mai 2001, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau (CNE) ;
- Le décret N°2001/162/PM du 08 mai 2001, fixant les modalités de désignation des agents assermentés pour la surveillance et le contrôle des eaux ;
- Le décret N°2001/163/PM du 08 mai 2001, réglant les périmètres de protection autour des points d'eau, de captage, de traitement et de stockage des eaux potabilisables ;
- Le décret N°2001/164/PM du 08 mai 2001, précisant les modalités et conditions de prélèvement des eaux de surface ou des eaux souterraines à des fins industrielles ou commerciales ;
- Le décret N°2001/165/PM du 08 mai 2001, précisant les modalités de protection des eaux de surface et des eaux souterraines contre les pollutions ;
- Le décret N°2001/166/PM du 08 mai 2001, portant création d'un compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau et d'assainissement ;
- L'arrêté n°067/PM du 13 novembre 2001 portant création du Comité Technique de coordination et de suivi du projet de transfert d'eau interbassin.

Les autres textes fondamentaux en rapport avec la gestion de l'eau sont :

- Les Lois N° 2004/018 et N° 2004/019 du 22 juillet 2004, qui définissent respectivement l'organisation et le mode de fonctionnement des mairies et des régions ainsi que les différentes compétences qui leurs sont transférées ;
- La Loi-cadre N° 96/12 du 05 août 1996, relative à la gestion de l'environnement, qui vise la protection et la gestion rationnelle des ressources environnementales dans leur contenu matériel et immatériel ainsi que dans leurs aspects sociaux et culturels ;
- La Loi N° 98/004 du 14 avril 1998, portant orientation de l'Education au Cameroun. Dans ses alinéas 2 et 9, cette loi stipule : « ... l'éducation a pour objectifs (alinéa 2 :) la formation aux grandes valeurs éthiques universelles que sont (i) la dignité et l'honneur, (ii) l'honnêteté et l'intégrité ainsi que le sens de la discipline ; (alinéa 9 :) (i) la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé.

Au regard du volume important des conventions internationales auxquelles le pays a souscrit, des lois et règlements concernant directement ou indirectement le domaine de l'eau, on peut affirmer que le secteur de l'eau a fait l'objet d'une attention particulière et soutenue de la part du législateur, aussi bien à l'époque coloniale que depuis les indépendances.

La législation existante aborde les principaux problèmes en particulier ceux de l'alimentation en eau des populations et de la protection de la ressource. Cette situation découle des circonstances historiques du pays, qui suite aux indépendances a été fortement marquée par un volontarisme public, sous l'impulsion de l'administration publique centrale de l'État et de l'aide publique pour assurer le développement essentiellement des différents usages de l'eau.

Du point de vue de la GIRE, le régime de l'eau existant prend en compte un certain nombre de principes fondamentaux de la GIRE (subsidiarité, concertation et implication de tous les acteurs et utilisation des outils économiques et financiers pour la gestion durable des ressources en eau) ; il faut toutefois relever que **le régime de l'eau (i) ne pose pas clairement le principe de gestion des ressources en eau par bassin hydrographique ou tout autre cadre impliquant l'ensemble des acteurs du secteur de l'eau, (ii) ne pose pas non plus le principe de pollueur/payeur comme c'est le cas du préleveur/payeur en son article 10** ; une situation qui mérite d'être clarifiée dans la perspective de la mise en place des structures de gestion par bassin hydrographique.

Aux fins de la mise en œuvre concrète de la GIRE au niveau opérationnel, des étapes importantes restent encore à franchir, notamment, **la nécessité d'approfondir la réflexion sur les enjeux liés à la création des grandes unités hydrographiques dénommées bassins ou sous bassins hydrographiques ; ceci en rapport avec les organes que sont les Comités de bassins ou de sous-bassins** qui doivent garantir, une gestion concertée des ressources en eau à l'échelle du bassin ou du sous-bassin.

Dans la perspective d'autre part de la mise en œuvre du *compte d'affectation spécial de l'eau*, il faut également **clarifier les concepts, notamment la différence entre taxe et redevance**. Une *redevance* doit toujours rémunérer un service au profit de l'utilisateur. Elle est soumise à la TVA¹⁶ et peut faire l'objet d'un recours d'un usager ne bénéficiant pas du service lié à celle-ci. Elle peut être perçue pour le compte propre par l'opérateur du service et directement affecté à la couverture de ses coûts. A la différence de *la taxe qui résulte d'une vision fiscaliste, le concept de redevance sous-tend une vision plus conforme aux objectifs des structures de gestion des bassins hydrographiques et/ou des aquifères, donc de la GIRE*.

D'autres interrogations subsistent également sur le *compte d'affectation spécial de l'eau*, notamment sur **les critères d'éligibilité au fonds et le mode de gestion du fonds** qui relève actuellement exclusivement des prérogatives du ministre chargé de l'eau. Il semble plus indiqué suivant le principe d'implication de tous les acteurs et notamment des contributeurs au compte spécial, d'examiner la faisabilité de la mise en place d'un comité de gestion du compte spécial impliquant à parité égal les catégories principales d'acteurs du secteur de l'eau (l'Etat, les collectivités locales et la société civile).

Un aspect important qui doit bénéficier de l'attention soutenue des autorités en charge du développement du secteur de l'eau est sans conteste celui relatif à **« l'application des textes » déjà adoptés par le gouvernement**. La situation actuelle n'est pas reluisante et faute d'une volonté ferme, cette **situation à terme va compromettre les fondements** de la gestion durable des ressources en eau du pays (ex. du CNE créé par décret N°2001/161/PM du 08

¹⁶ Taxe sur la valeur ajoutée

mai 2001 et qui n'est pas fonctionnel, car ne s'est jamais réuni, alors que les dispositions statutaires imposent au moins deux réunions ordinaires par an).

Il serait utile enfin de revoir la **composition des organes de gestion des ressources en eau**, particulièrement du CNE qui devrait être composé à parité égale entre les différents acteurs du secteur de l'eau ; à savoir 33,3 % pour les représentants de l'Etat, 33,3 % pour les collectivités locales et 33,3 % pour les représentants des milieux socioprofessionnels, ONG et de la société civile. Il serait dans ces conditions nécessaire de créer par ailleurs un **autre cadre comprenant exclusivement les représentants de l'Etat** et qui de par sa composition, sera le cadre de mise en cohérence de la politique de l'Etat dans le domaine de l'eau.

Pour toutes ces raisons, il est pertinent d'examiner dans le cadre de la mise en œuvre du processus GIRE, **la relecture et la mise en cohérence de certains textes régissant les institutions/structures, ainsi que les organes/instances de gestion des ressources en eau** dans la perspective de l'élaboration du « *Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau* » qui sera conforme aux ambitions actuelles et futures de développement du pays.

3.4 Cadre de Suivi des Ressources en Eau

La connaissance de l'état des ressources en eau du pays constitue le fondement permettant d'une part d'effectuer une évaluation quantitative et qualitative des ressources en eau existantes, de proposer les allocations aux différents usages en présence, ainsi que les mesures de protection nécessaires et d'autre part d'élaborer des outils d'aide à la décision pour une gestion durable des ressources en eau disponibles. Il s'en suit toute l'importance qu'il faut apporter à la mise en place d'un système de suivi des ressources en eau du pays et surtout à son fonctionnement régulier.

Le suivi des ressources en eau (eaux de surface et eaux souterraines)

Suivant le décret N° 2005/087 du 29 mars portant organisation du ministère de l'Energie et de l'Eau, le suivi des ressources en eau du pays est une attribution de la Direction de l'hydraulique et de l'hydrologie à travers la sous-direction de l'hydraulique rurale et de l'hydrologie. Dans la réalité ce suivi est assuré par le *Centre de Recherche Hydrologique* du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.

Les raisons d'une telle situation sont à rechercher dans la mise en perspective historique du développement du secteur de l'eau où la connaissance des ressources en eau n'a pas fait l'objet d'une attention particulière au sein du ministère chargé de l'eau, pendant que le *Centre de Recherche Hydrologique* est passé de la recherche fondamentale sur des questions spécifiques de la connaissance des ressources en eau au suivi opérationnel de ces ressources en eau. Cette situation devrait rapidement être corrigée afin d'éviter des chevauchements de compétences entre structure de l'Etat.

Selon les informations fournies par le *Centre de Recherche Hydrologique* et avant qu'il ne connaisse des difficultés budgétaires à partir de 1985, le réseau hydrométrique du Cameroun comptait 80 stations. A partir de 1990, le réseau est réduit à un minimum d'une quarantaine de stations et depuis 1992 leur suivi se fait de manière très irrégulière, à l'occasion de la réalisation de certaines études particulières ou dans le cadre des travaux relatifs à certaines Conventions de prestation de service.

Au début de l'année 2005, seules 11 stations hydrométriques sont encore suivies (et parfois de façon intermittente) sur l'ensemble du territoire camerounais, donc 6 (Ntem à Ngoazik,

Nyong à Mbalmayo, Kienké à Kribi, Mungo à Mundame, Lom à Bétaré Oya et Mayo Tsanaga à Bogo) dans le cadre d'un projet réalisé en collaboration avec l'IRD et la Coopération française, dans le cadre d'un projet de thèse.

Le suivi d'une partie au moins des stations ainsi réactivées risquent de s'arrêter à la fin des programmes qui ont permis de les remettre en état de marche si les moyens financiers du Centre ne permettent pas d'assurer sa continuation. Les 5 autres stations sont suivies dans le cadre du projet HYDRONIGER. Elles sont toutes situées dans le bassin versant du Niger : Bénoué à Garoua, Bénoué au Buffle Noir, Bénoué à Riao, Mayo Kébi à Cossi et Faro à Djelepo.

Pour assurer ses activités sur l'ensemble du territoire national, le CRH disposait d'un matériel hydrométrique important (8 équipements complets de jaugeage) et des véhicules tout terrain. La quasi-totalité de ces équipements est actuellement en très mauvais état ou hors service. Le Centre ne dispose plus de véhicule.

La collecte des données est en majeure partie assurée par des observateurs et transmises au CRH par voie postale et/ou assurée par les techniciens à l'occasion des tournées de terrain. Elle peut également être assurée par transmission automatique via une station relais terrestre ou par satellite, comme c'est le cas pour les 5 stations hydrométriques suivies dans le cadre du projet HYDRONIGER.

Le CRH disposait d'une station de réception SRDA en 1984, fournie par le projet de l'IRD. Elle permettait la réception directe des données télétransmise, elle est malheureusement tombée en panne depuis 1991 et n'a pas été remise en marche. Depuis lors, les données des 5 stations camerounaises ne sont plus reçues que par la station de réception installée à Niamey au Niger.

Selon Sighomnou¹⁷ (1998) qui rappelle les recommandations de l'OMM, la densité des stations hydrométriques est très faible au regard des normes OMM (10 stations pour 10.000 km² en zone humide). Les petits bassins versants ne sont pas suivis au Cameroun, pendant qu'il est indispensable de développer le suivi des petits cours d'eau, des lacs et des bas-fonds qui sont les plus concernés par le développement au niveau local.

Il existe ainsi un système de suivi quantitatif des ressources en eau, avec comme principal problème la disponibilité de ressources financières suffisantes pour couvrir les charges de fonctionnement (hors investissement) lié au suivi quantitatif et qualitatif des ressources en eau dont l'évaluation pour notre part se situerait à environ 30 millions de FCFA/an. Les restrictions budgétaires ont conduit à abandonner l'exploitation d'une bonne partie du réseau à la fin de la décennie 1980. Il n'existe pas à proprement parler un réseau piézométrique national, permettant de suivre la dynamique des ressources en eau souterraines.

La qualité des eaux

Dans la situation actuelle, on peut considérer que la qualité des eaux (eaux souterraines et de surface) n'est pas réellement suivie, car il apparaît que la plupart des informations sont acquises dans le cadre de la réalisation d'études et de projets à caractère temporaire et/ou d'extension géographique limitée. Les seules campagnes de mesures effectives sont

¹⁷ Sighomnou, D, 1998, Système régional d'information hydrologique, météorologique et climatologique (SRIHMC) pour le fleuve Congo (Congo-système d'observations du cycle hydrologique, HYCOS): composante hydrologique. Report submitted to the World Health Organisation and European Union

ponctuelles, dans le temps et l'espace, et sont faites à la faveur de projets ou de programmes de recherche.

La société de distribution de l'eau potable en zone urbaine sur le territoire national (SNEC) exerce un contrôle des eaux qu'elle prélève pour l'approvisionnement en eau potable des centres urbains desservis par la société. La raison majeure de cette situation est ici encore liée aux aspects financiers, car le suivi de la qualité des ressources en eau exige des ressources financières importantes et une technicité plus grande que le suivi quantitatif de la ressource.

Le suivi des usages

Les usages de l'eau ne font pas l'objet d'un suivi au sein de la Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie. Quelques grands usagers (certaines industries, SNEC, Brasseries, les Port Autonome, etc.) suivent leurs propres usages à des fins de gestion interne.

Le suivi des risques

En ce qui concerne le suivi des risques (inondations, ruptures d'ouvrages, maladies liées à l'eau, etc.) nous n'avons pas eu connaissance de l'existence d'un système de suivi organisé des risques liés à l'eau pour l'ensemble du pays en raison de la grande dispersion ou de l'absence de données collectées systématiquement.

Les ressources humaines

Le ministère de l'Energie et de l'Eau comprend environ cent vingt agents qui sont essentiellement des ingénieurs et techniciens du domaine de l'eau. D'une façon générale, les ressources humaines affectées au suivi des ressources en eau sont limitées en nombre, mais bonnes en qualité. Les compétences générales existent pour assurer un suivi convenable des ressources. Quelques aspects particuliers méritent un renforcement de capacité, notamment en ce qui concerne le suivi de la qualité des eaux et les outils techniques tels que les bases de données, le système d'information géographique (SIG) et la modélisation des ressources en eau.

Pour les aspects techniques de la connaissance et du suivi des ressources en eau, les atouts résident dans (i) la volonté existante du personnel pour la collecte des données, (ii) l'existence de structures capables techniquement d'assurer le suivi de leur usage de l'eau, (iii) l'efficacité du suivi des données météorologiques. Les faiblesses principales sont (i) Le manque de ressources financières pour assurer la maintenance et le renouvellement des outils de suivi (stations, piézomètres), (ii) l'insuffisance des ressources humaines, (iii) l'insuffisance notoire des ressources financières pour couvrir correctement les charges liées au suivi des ressources en eau, (iv) l'absence de suivi systématique des usages de l'eau par le secteur public, (v) l'insuffisance de traitement et d'analyse des données par les services publics.

En termes de perspectives et en rapport avec cette question fondamentale du suivi efficace des ressources en eau du pays, le *Centre de Recherche Hydrologique* est engagé depuis peu de temps dans une réflexion en vue de l'élaboration et la mise en œuvre d'un « *réseau optimum de suivi des ressources en eau* ». Au regard de cette perspective importante, il est proposé de prendre en compte les considérations ci-dessous :

- La conception d'un « *réseau optimum de suivi* » doit s'inscrire dans un schéma plus vaste qui est le **système d'information sur l'eau (SIE)** et dont le réseau de suivi constitue un des maillons de base. Le SIE étant compris comme l'ensemble de la

charpente comportant toutes les opérations depuis la collecte des données en passant par la validation, le stockage, le traitement et la diffusion de l'information sur la situation de l'eau ;

- La conception du « *réseau optimum* » résultera du processus de concertation entre les principaux acteurs nationaux utilisateurs des informations sur l'eau, afin de s'assurer de leur implication et engagement dans le fonctionnement du futur système à mettre en place ;
- La conception du « *réseau optimum* » tiendra impérativement compte des ressources financières nationales mobilisables pour couvrir les charges de fonctionnement sans dépendre de projets extérieurs qui seront des appoints aux capacités nationales. Cette stratégie conduit à considérer la construction du « *réseau optimum* » à moyen et long terme et dont la densification progressive du réseau sera fonction des ressources financières mobilisables au plan national ;

3.5 Cadre Economique et Financier

Ce chapitre traite essentiellement du financement du secteur de l'eau et des coûts de gestion des ressources en eau du pays. La forte corrélation entre l'eau et le développement économique et social justifie les efforts consentis par les pouvoirs publics dans le domaine de l'eau ; ces efforts se traduisent par l'envergure du financement public du secteur de l'eau dans le budget national. En effet suivant « *l'Etude diagnostique du domaine de l'Eau, Stratégie du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie, mars 2005* », l'effort financier consenti annuellement pour uniquement le secteur de l'eau potable et de l'assainissement est de l'ordre de 8 milliards de FCFA.

Les partenaires extérieurs contribuent de manière significative au financement du secteur de l'eau, principalement en termes d'investissements ; ce qui signifie que le secteur de l'eau est financé principalement par des ressources extérieures (prêts ou dons à l'état).

En ce qui concerne les coûts de gestion, il est utile de rappeler que la fonction de gestion au sens large comprend la fonction d'administration (planification, organisation et contrôle), la fonction de suivi des ressources en eau et la fonction d'appui dont bénéficie le secteur de l'eau et d'autres secteurs (recherche, formation, etc.). Une attention particulière ici est donnée à la fonction de suivi des ressources en eau qui comporte (i) l'inventaire des ouvrages de mobilisation, (ii) la surveillance de l'état de ces ressources en eau en quantité et (iii) la surveillance de l'état de celles-ci en qualité.

Au vu des textes, les forces du système actuel résident dans la volonté manifestée par l'autorité politique, à travers des dispositifs juridiques et réglementaires, de générer des ressources internes (cf. compte d'affectation spéciale pour le financement des projets de développement durable en matière d'eau).

Les faiblesses du système actuel résident dans (i) l'absence d'un mécanisme transparent de gestion du compte d'affectation spéciale qui implique les acteurs contributeurs au fonds et ce dans la perspective de la mise en place des structures de gestion des ressources en eau par bassin hydrographique ou tout autre cadre approprié, (ii) la problématique de l'eau étant une question transversale pour la plupart des secteurs socio-économiques ayant chacun une motivation spécifique pour statuer sur l'eau, l'absence de dispositions permettant le financement des activités des acteurs contributeurs peut à terme entraîner le tarissement des contributions audit compte d'affectation spéciale.

Enfin les dispositions actuelles ne garantissent pas qu'une partie des ressources financières sera affectée aux fonctions de gestion et de suivi des ressources en eau ; d'où la dépendance du système actuel de suivi des ressources en eau de l'existence ponctuelle des projets. Cette situation hypothèque la capacité de planification des projets et programmes de développement du secteur de l'eau du fait de l'absence de données fiables.

4.0 PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA GIRE AU CAMEROUN

La gestion de l'eau en tant que ressource naturelle non substituable, est spécifique au contexte géographique, historique, culturel et socio-économique de chaque pays, aussi la mise en œuvre du processus GIRE va différer d'un pays à un autre. Il convient surtout d'avoir à l'esprit que le processus GIRE étant en soi la réalisation d'une réforme de la gestion des ressources en eau, le soutien politique est essentiel et fondamental. Afin de créer l'intérêt politique indispensable, il faut focaliser le processus GIRE sur la résolution des enjeux urgents et cruciaux en rapport avec les ressources en eau.

Dans les pays en développement, les besoins en infrastructures hydrauliques de base sont importants et constituent une préoccupation constante des autorités politiques. La première grande étape de déroulement du processus GIRE (Etat des lieux) doit permettre d'identifier entre autres les besoins en équipements pour la satisfaction de la demande des populations en eau potable et en assainissement; ce qui permet par ailleurs d'entamer la réalisation d'un des objectifs du millénaire relatif à la réduction de moitié de la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable et à l'assainissement d'ici 2015. En la matière, la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté définie dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Cameroun, repose sur sept grands axes, dont l'axe N°4 relatif au développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement.

Il est donc important pour les pays en développement comme le Cameroun, de conduire en parallèle le processus GIRE devant déboucher sur l'élaboration du Plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau avec le processus de concertation devant permettre à terme de disposer d'un plan d'investissement pour l'eau potable et l'assainissement à l'horizon 2015 ; ces deux plans résultant de l'objectif N°7 du millénaire.

Une gestion durable des ressources en eau du pays par la mise en œuvre de la GIRE garantit la disponibilité des ressources eau en quantité et en qualité, toute chose qui participe de la satisfaction prioritaire des besoins en eau potable des populations urbaines et rurales, donc de la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, l'allocation des ressources en eau suivant les dispositions du régime de l'eau pour l'accroissement de la production agricole par l'irrigation, participe de la réduction de la vulnérabilité du processus de production du fait des aléas climatiques, et surtout de l'augmentation de la production alimentaire, toutes choses qui permettent par ailleurs de faire reculer la pauvreté surtout en milieu rural.

Enfin la création du nouveau cadre institutionnel offre des opportunités de prise de responsabilités de pouvoir et de décision aux acteurs de base quant à leurs préoccupations en matière d'eau. La conduite d'un processus GIRE au Cameroun trouve sa justification dans les défis où les ressources en eau sont au cœur des projets et programmes de développement actuels et futurs du pays.

4.1 Conditions Favorables à la Conduite du Processus GIRE

Du point de vue historique, l'examen des facteurs ayant concouru à la conduite réussie de processus GIRE dans différents pays du monde, renforce notre conviction de l'existence de conditions favorables comportant essentiellement trois facteurs qui sont :

- a. L'existence de problèmes cruciaux en matière d'eau d'envergure nationale qui se traduisent sous forme de pénurie d'eau ou de pollution grandissante des ressources en eau. Cette situation crée une exacerbation des conflits potentiels de partage des ressources en eau entre les différents usages en présence. Ainsi et à titre d'illustration, la justification de mettre en œuvre la GIRE dans beaucoup de pays d'Europe a été dictée fortement par les problèmes graves de pollution des ressources en eau, suite au développement industriel des années 50. L'importance de la pollution a rendu impropre des quantités importantes de ressources en eau pour certains usages (comme l'alimentation en eau potable) et implicitement réduit la disponibilité des ressources en eau en termes de quantité, toute chose qui a suscité une prise de conscience grandissante sur la nécessité d'une autre forme de gestion des ressources en eau. Il en est de même pour principalement les pays du Sahel, où la pénurie généralisée ou localisée des ressources en eau crée une compétition accrue entre les différents usages, et conséquemment impose le besoin de concertation entre les acteurs du secteur de l'eau pour une allocation judicieuse des ressources en eau existantes. Les ambitions de développement accéléré du Cameroun vont induire une demande grandissante en ressources en eau et vraisemblablement des pollutions localisées des ressources en eau. L'absence d'un tel contexte ne milite pas en faveur de la prise de conscience collective qui fait appel obligatoirement à une action concertée des parties prenantes ;
- b. L'existence de ce premier facteur doit être accompagnée de l'existence par ailleurs d'une volonté politique forte pour assumer la résolution de manière globale et prospective des problèmes liés aux ressources en eau. En effet, le processus GIRE étant par excellence une réforme de la gestion des ressources en eau avec des implications politiques et socio-économiques, l'absence ou l'existence de la volonté politique conditionnent largement le succès du processus GIRE dans un pays. Il convient ici de rappeler la volonté politique forte exprimée en la matière par la plus haute autorité de l'Etat du Cameroun, lors de la prestation de serment du président de la république le 02 novembre 2004 en ses termes « *L'amélioration des conditions de vie passe par l'accès à l'eau potable.....en voie d'amélioration dans les agglomérations, le problème est loin d'être résolu dans les zones rurales où l'accès à l'eau potable (.....) est presque l'exception. C'est peut être là (...) le défi le plus urgent qui nous interpelle.* » ;
- c. L'existence enfin d'une « *masse critique d'acteurs du domaine de l'eau* » ayant pleinement conscience des enjeux présents et futurs liés aux ressources en eau dans les programmes de développement du pays et qui « *porte* » la mise en œuvre du processus GIRE.

Dans le contexte particulier du Cameroun, il n'existe pas au niveau global et dans la situation actuelle, à proprement parlé des conflits de partage des ressources en eau entre les différents usages, ni de problèmes graves à grande échelle de pollution des ressources en eau ; cependant la prise de conscience grandissante du développement de cette problématique est une réalité tangible au regard des perspectives de valorisation des ressources en eau pour le développement du pays.

La volonté politique est forte et permanente à la vue du rôle prépondérant attendu de l'eau dans les politiques de développement du pays.

Enfin, il commence à naître cette masse critique d'acteurs du secteur de l'eau, ayant pleinement conscience des enjeux présents et futurs liés à l'eau et qui progressivement assument la responsabilité historique de la vision prospective de développement du pays en la matière. Cet environnement grandissant permet d'affirmer qu'un contexte favorable se cristallise pour la conduite réussie du processus GIRE dans le pays.

4.2 Stratégie de Mise en Œuvre du Processus GIRE

Le succès de la conduite du processus GIRE dépendra en grande partie de la stratégie mise en œuvre ; aussi se fondant sur l'analyse du contexte de gestion des ressources en eau du pays, les orientations stratégiques suivantes guideront en permanence la conduite du processus GIRE :

- **Affirmer la nécessité de créer et animer un « centre unique » de pilotage** du processus GIRE du Cameroun. L'absence d'un centre unique de réflexion et d'orientation stratégique de référence de la GIRE au niveau national, peut conduire au développement dans diverses parties du territoire des visions et pratiques entraînant une confusion généralisée pour les acteurs du secteur de l'eau du pays, toute chose pouvant hypothéquer par ailleurs la réalisation des objectifs attendus ;
- **Fédérer si nécessaire toutes les initiatives pour la conduite du processus GIRE** dans un esprit de cohérence indispensable. Il existe actuellement au Cameroun un potentiel important d'opportunités techniques et financières pour la mise en œuvre de la GIRE, avec notamment la coopération néerlandaise qui met en œuvre la présente initiative. Le besoin d'assurer le financement des différentes composantes du processus GIRE à réaliser, peut conduire à développer d'autres initiatives avec d'autres partenaires au développement ayant un intérêt pour la GIRE (Banque Mondiale, Union Européenne, Coopération Canadienne, Coopération Française et Danoise, etc.). Ces initiatives doivent être fédérées afin d'offrir au processus GIRE, le maximum de chance de réussite et ce, dans un esprit de complémentarité satisfaisante pour toutes les parties prenantes au processus. A cet effet la direction nationale du projet veillera à conduire des négociations avec les partenaires au développement ayant des initiatives en matière de GIRE pour leur participation au financement intégral du processus GIRE dont le budget est évalué au chapitre 5.6 ;
- **Créer une équipe pluridisciplinaire homogène, stable et compétente chargée de la conduite quotidienne** du processus GIRE. La conduite du processus GIRE est rendue complexe, en raison qu'il est par définition une réforme aux implications politiques et socio-économiques, aussi il est indispensable de disposer d'une équipe pluridisciplinaire homogène, stable et compétente dont le mandat principal est d'assurer l'orientation stratégique du processus tout en garantissant l'implication de tous les acteurs du secteur de l'eau du pays pour l'élaboration du *Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau*. L'existence d'une telle équipe est une condition essentielle de succès du processus GIRE au Cameroun.

4.3 Etapes du Processus d'Elaboration du PAGIRE

Le « concept d'étape » du processus est entendu ici comme étant l'ensemble des grandes actions/activités à conduire durant une période donnée. Les étapes combinées dans un enchaînement cohérent et logique mais non linéaire permettent d'aboutir au résultat principal que constitue le plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau.

L'objectif de ce chapitre est d'établir une traçabilité des maillons essentiels du processus GIRE, selon le contexte particulier du Cameroun et doit être en conséquence assimilé à une « *feuille de route* » pour guider la conduite du processus. Il faut par ailleurs avoir clairement à l'esprit que les étapes ci-dessous décrites ne se déroulent pas de manière linéaire ; certaines s'exécutent concomitamment avec d'autres dans une cohérence d'ensemble. Enfin pour les besoins de clarté, les étapes ont été listées, toutefois l'agencement de ces étapes au regard de la situation existante est donné dans le chronogramme de mise en œuvre du processus dans le chapitre 5.8. Les principales étapes à prendre en considération sont les suivantes :

0. Elaboration du Document de Politique Nationale de l'Eau :

Cette étape n'est pas à proprement dit une partie intégrante du processus, toutefois la conduite du processus GIRE est une formidable opportunité à saisir pour élaborer un document de « *Politique Nationale de l'Eau* » en veillant à y associer tous les acteurs du secteur de l'eau (Etat, collectivités locales, usagers et professionnels).

En effet, il existe actuellement au Cameroun un nombre non négligeable de documents de référence du domaine de l'eau, ainsi que des documents de stratégies sectorielle de l'eau qui donnent une situation fidèle du développement historique du secteur de l'eau et des perspectives à moyen et long terme.

En dépit de cette situation, il demeure que l'existence d'un document de politique en matière d'eau agrégeant les stratégies sous-sectorielles, adopté par le gouvernement et où sont définies les orientations stratégiques, les principes dans le domaine de l'eau, est fondamentale et constituerait en soi le document national de référence au niveau politique pour tous les acteurs y compris les partenaires au développement. En raison de l'existence des éléments dans les documents de politiques sous-sectorielles, l'élaboration d'un tel document sous la responsabilité d'une « *commission spécifique* » peut être réalisée dans un délai de trois mois maximum.

1. Mise en place du Comité de Pilotage du Projet :

Afin de s'assurer de la bonne exécution du projet, un Comité de Pilotage comprenant les représentants des différents ministères intervenant dans l'aménagement du territoire, la direction nationale du projet, le PNE et les représentants des partenaires au développement sera créé. Son mandat est de suivre trimestriellement la bonne exécution du projet en approuvant les programmes et budgets prévisionnels, ainsi que les rapports trimestriels d'activités y afférents. Le chef de projet assurera le secrétariat du Comité de Pilotage dont la mise en place est prévue pour un mois.

2. Mise en place de l'Equipe pluridisciplinaire du projet :

La conduite du processus GIRE sur l'ensemble du territoire est une œuvre ardue, complexe et qui exige d'avoir une équipe opérationnelle au quotidien, chargée d'exécuter les activités prévues dans chacune des étapes du processus. Une attention particulière sera accordée à la confection de cette équipe qui constitue la cheville ouvrière de la réussite du processus, et dont le délai de mise en place est estimé à deux mois. L'organisation du projet est donnée dans le chapitre 4.4 ci-dessous et les termes de références des cadres composants l'équipe sont également donnée en annexe n°2.

Hormis le personnel administratif d'appui, les experts ci-dessous composeront l'équipe de projet qui comprendra aussi bien des fonctionnaires et des contractuels afin de garantir

d'une part la pérennité de la mémoire technique au sein de l'administration et de bénéficier d'autre part de l'expertise existante dans le secteur privé national. Les cadres nationaux (fonctionnaires comme contractuels) devront avoir au minimum 10 années d'expériences dans leurs domaines respectifs.

La composition de l'équipe technique du projet est proposée comme suit :

- Un (01) coordonnateur
- Deux (02) experts en gestion des ressources en eau (connaissance et usages)
- Deux (02) économistes (planification et finance)
- Un (01) expert en gestion environnemental
- Deux (02) juristes du domaine de l'eau
- Un (01) communicateur

3. Organisation des Ateliers de démarrage du processus d'Elaboration du Plan d'Action GIRE :

Cette étape a principalement pour objectifs de :

- Promouvoir le dialogue, la concertation et la consultation entre tous les acteurs du secteur de l'eau afin de préciser les étapes du processus permettant de disposer à terme d'un plan d'action GIRE pour le Cameroun ;
- Favoriser les échanges entre les acteurs du secteur de l'eau pour assurer la cohérence entre les différents volets qui ont des incidences les uns sur les autres ;
- Permettre à l'équipe de projet nouvellement mise en place de s'approprier le projet (team- building).

4. Organisation des Ateliers d'Information et de Sensibilisation sur la GIRE :

L'implication de toutes les parties prenantes au processus GIRE, commence par leur information et sensibilisation sur le bien-fondé de la conduite d'un processus GIRE et qui nécessite leur implication à toutes les étapes. Il est donc proposé d'organiser dix ateliers sur l'ensemble du territoire à raison d'un atelier par province. Cette étape permet par ailleurs d'identifier tous les acteurs du secteur de l'eau du pays. La durée de son exécution est estimée à cinq mois.

5. Conduite des études thématiques complémentaires pour la réalisation de la première version de «l'Etat des lieux » :

Il existe une bonne base de travail avec notamment le rapport¹⁸ « Etude diagnostique du domaine de l'eau » et le rapport¹⁹ « Water for people and Environment». Ces rapports devront être actualisés dans la vision GIRE et des études spécifiques complémentaires seront nécessaires pour disposer d'une première version de *l'état des lieux des ressources en eau* y compris le cadre de gestion de ces ressources. Ce travail sera réalisé par des consultants nationaux sous la supervision de l'équipe de projet pour une durée estimée à huit mois.

¹⁸ Stratégie du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie, Etude Diagnostique, mars 2005

¹⁹ Water for people and Environment, the United Nations Cameroon Water Development Report, Mathias Fru Fonteh, August 2003

6. Harmonisation du cadre législatif et réglementaire existant et élaboration des textes d'application du code de l'eau :

Cette étape importante consistera sous la responsabilité de l'équipe du projet à commettre une commission assistée de consultants nationaux et au besoin d'un expert international juriste, la relecture/harmonisation du cadre législatif et réglementaire existant et achever l'élaboration des textes d'application de la loi portant régime de l'eau. Cette étape complexe et longue est estimée pour une durée d'un an environ.

7. Organisation des ateliers de concertation et de validation de « l'Etat des lieux » :

Comme pour l'étape n°4, cinq ateliers provinciaux de concertation et de validation seront organisés, afin de bien refléter la situation des ressources en eau du pays et les problèmes qui devront faire l'objet d'une attention particulière dans une vision de gestion durable de ces ressources au profit de toute la société. La bonne exécution de cette étape va conditionner la réalisation ultérieure du plan d'action à élaborer. Une durée de cinq mois est estimée nécessaire pour bien conduire ces concertations dans l'ensemble du pays.

8. Elaboration de l'avant projet (première version) du « Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » :

L'élaboration de l'avant projet du *Plan d'Action National de Gestion des Ressources en Eau* suivra la même procédure que pour l'élaboration de l'état des lieux, cependant cette étape sera grandement facilitée si l'étape de l'état des lieux a été bien réalisée, car comme l'adage populaire le dit « *lorsque le diagnostic est bien posé, le chemin de la guérison est entamé* », aussi l'équipe devra élaborer avec le maximum de professionnalisme un avant projet en s'appuyant sur les problèmes et contraintes prioritaires identifiés dans l'état des lieux.

Les fondements juridiques des propositions relatives au nouveau cadre de gestion des ressources en eau y compris les organes, ainsi que les mécanismes financiers devront s'appuyer sur les dispositions de la loi portant régime de l'eau. La durée de cette étape qui est de la responsabilité de l'équipe du projet est estimée à environ 5 mois y compris l'élaboration du portefeuille de projets composant le Plan d'action.

9. Organisation des ateliers de concertation sur l'avant projet (première version) du « Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » :

L'avant projet du Plan d'action sera soumis à la concertation des acteurs du secteur de l'eau au cours de cinq ateliers provinciaux. L'exécution de cette étape est estimée à trois mois.

10. Elaboration du projet (2^{ème} version) du « Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » :

Cette étape permet d'élaborer la deuxième version du plan d'action avec la prise en compte de toutes les observations des parties prenantes au processus GIRE pour sa soumission au processus d'adoption par le gouvernement. La durée de cette étape est estimée à trois mois.

11. Mise en œuvre du Processus d'adoption de la version finale du « Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » par le Gouvernement :

Cette étape vise à prendre en compte les instructions du Gouvernement pour l'élaboration de la version finale du plan d'action nationale de gestion intégrée des ressources en eau du pays qui sera in fine adopté par un acte réglementaire du Gouvernement. Un délai minimum de trois mois est nécessaire pour l'exécution de cette étape.

12. Organisation des concertations avec les bailleurs de fonds pour le financement du « Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » :

L'avant dernière étape consiste à établir un dialogue avec les partenaires au développement traditionnels du secteur de l'eau, afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action adopté par le Gouvernement. L'exécution de cette étape est estimée à trois mois, tenant compte des travaux préparatoires pour l'organisation de ce type de concertation.

13. Début de mise en œuvre du « Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau » :

C'est la dernière étape du processus d'élaboration du plan d'action qui constitue en même temps le début de la mise en œuvre du Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau du pays.

4.4 Organisation pour la Conduite du Processus d'Elaboration du PAGIRE

La complexité de la conduite du processus exige de se doter d'une organisation efficace qui s'intègre dans l'organisation institutionnelle du ministère chargé de l'eau, afin de garantir le transfert des capacités et la pérennisation des acquis du projet au sein de l'administration publique de l'eau et des autres acteurs du secteur de l'eau du pays. A cet effet il est proposé l'ancrage du projet au sein de la Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie du ministère de l'Energie et de l'Eau qui en assurera la tutelle technique selon l'organigramme ci-dessous.

La direction du projet sera localisée au niveau de la Direction de l'Hydraulique et de l'Hydrologie afin de bénéficier d'un ancrage institutionnel fort et son activité s'organisera autour de six grands axes de travail :

- **le cadre technique de gestion des ressources en eau,**
- **le cadre institutionnel, organisationnel et ressources humaines**
- **le cadre législatif et règlementaire**
- **le cadre économique et financier**
- **le cadre communication et dimension genre**
- **et le cadre ressource en eau et environnement**

La gestion du projet est sous l'autorité du Directeur de l'Hydraulique et de l'Hydrologie qui en assure la tutelle administrative du projet. Il est notamment responsable de la coordination du processus de la réforme, de la recherche de soutien des bailleurs de fonds, de suivre les activités de coordination au niveau du Comité de Pilotage.

Le chef de programme est responsable en rapport avec le Directeur de l'Hydraulique et de l'Hydrologie de la gestion quotidienne du projet, y compris la planification et le

suivi/contrôle des activités du projet, la supervision du personnel, le contrôle des budgets et la comptabilité interne du projet.

4.5 Cadre Logique Simplifié

Le cadre logique simplifié ci-dessous est proposé pour la mise en œuvre du processus devant aboutir à la disponibilité d'un plan d'action GIRE. L'objectif global du « projet » est :

La mise en œuvre d'un processus d'élaboration du Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau, conforme aux orientations définies par le Gouvernement du Cameroun et tenant compte des principes au plan international en matière de gestion durable des ressources en eau.

Le projet comporte deux objectifs immédiats :

Objectif immédiat n°1 : Mettre en place les capacités de base nécessaires et suffisantes pour conduire le processus d'élaboration du plan d'action

Objectif immédiat n°2 : Mettre en œuvre le processus d'élaboration du Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau

Les résultats attendus découlant de ces objectifs immédiats sont respectivement :

Les résultats correspondants à l'objectif immédiat n°1 : Mettre en place les capacités de base nécessaires et suffisantes pour conduire le processus d'élaboration du plan d'action :

Résultat 1.1 : Le Comité de pilotage est créé et fonctionnelle

Résultat 1.2 : L'équipe pluridisciplinaire de conduite du processus GIRE est créée et mise en place.

Résultat 1.3 : Les membres de l'équipe du projet ont bénéficié de diverses formations en matière de GIRE.

Les résultats correspondants à l'objectif n°2 : Mettre en œuvre le processus d'élaboration du plan d'action :

Résultat 2.1 : Les membres de l'équipe du projet se sont appropriés le processus GIRE et sont bien imprégnés des résultats attendus du processus.

Résultat 2.2 : Les acteurs du secteur de l'eau sont informés et sensibilisés sur le processus GIRE.

Résultat 2.3 : Les études thématiques sont réalisées.

Résultat 2.4 : Le cadre législatif du secteur de l'eau est mis à jour et les décrets complémentaires sont élaborés.

Résultat 2.5 : Les acteurs du secteur de l'eau ont validé « l'Etat des lieux » des ressources en eau et de leur cadre de gestion.

Résultat 2.6 : L'avant projet de plan d'action est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire.

Résultat 2.7 : Les acteurs du secteur de l'eau ont validé « l'Avant projet du plan d'action GIRE».

Résultat 2.8 : Le plan d'action GIRE finalisé est adopté par le Gouvernement et largement diffusé.

Résultat 2.9 : Une concertation pour le financement du plan d'Action GIRE est organisée avec les partenaires au développement du secteur de l'eau.

Tableau 4: Cadre Logique Simplifié

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
Résultats correspondant à l'objectif immédiat n° 1 : Mettre en œuvre les capacités de base pour conduire le processus GIRE				
R1.1	Le Comité de pilotage est créé et fonctionnelle	Les membres du Comité de pilotage sont connus nominativement.	Acte administratif portant création du Comité de pilotage.	Aucune
R1.2	L'équipe pluridisciplinaire de conduite du processus GIRE est créée et mise en place	La liste nominative des membres de l'équipe pluridisciplinaire est disponible.	Décision d'affectation pour les fonctionnaires et contrats de travail pour les contractuels.	Disponibilité des ressources financières.
R1.3	L'équipe du projet a bénéficié de diverses formations en matière de GIRE	La liste nominative des membres formés du projet est disponible	Les rapports de formation auxquels sont jointes les attestations de formation.	Aucune
Résultats correspondant à l'objectif immédiat n° 2 : Mettre en œuvre le processus d'élaboration du Plan d'action GIRE				
R2.1	Les membres de l'équipe du projet se sont appropriés le processus GIRE et sont bien imprégnés des résultats attendus du processus	L'atelier de démarrage est organisé.	Le compte rendu de l'atelier	Aucune
R2.2	Les acteurs du secteur de l'eau sont informés et sensibilisés sur le processus GIRE	Les ateliers d'informations et de sensibilisation sont organisés.	Les comptes rendus des ateliers	Aucune
R2.3	Les études thématiques sont réalisées	Les rapports des études thématiques sont disponibles	Les contrats auxquels sont joints les TdR des études thématiques.	Aucune
R2.4	Le cadre législatif du secteur de l'eau est harmonisé et les décrets complémentaires sont élaborés	Les décrets sont adoptés en conseil des ministres	La parution au journal officiel des textes adoptés	Aucune
R2.5	Les acteurs du secteur de l'eau ont validé « l'Etat des lieux » des ressources en eau et de leur cadre de gestion.	Les ateliers de validation sont organisés.	Les comptes rendus des ateliers	Aucune
R2.6	L'avant projet de plan d'action est élaboré par l'équipe pluridisciplinaire	Les rapports d'avancement sur l'avant projet de plan d'action sont disponibles.	La copie de l'avant projet de plan d'action	Aucune

	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)	Sources de vérification	Hypothèses
R2.7	Les acteurs du secteur de l'eau ont validé « l'Avant projet du plan d'action GIRE ».	Les ateliers de validation sont organisés.	Les comptes rendus des ateliers	Aucune
R2.8	Le plan d'action GIRE finalisé est adopté par le Gouvernement et largement diffusé.	Décret d'adoption du plan d'action GIRE	Le journal officiel	Aucune
R2.9	Une concertation pour le financement du plan d'Action GIRE est organisée avec les partenaires au développement du secteur de l'eau	Une table ronde des partenaires au développement du secteur de l'eau est organisée	Les protocoles d'engagements/d'accord réalisés avec les partenaires au développement.	Intérêt des partenaires au développement pour la GIRE au Cameroun

4.6 Cadre institutionnel pour l'Elaboration PANGIRE

L'organisation du travail tient sur trois structures notamment :

Le Comité de pilotage

Ce rôle sera dévolu au Comité National de l'Eau qui est présidé par le Ministre en charge de l'eau tel que prévu dans les dispositions de la loi N° 98/005 du 14 Avril 1998 portant régime de l'eau. Un décret du Premier Ministre Chef du Gouvernement en fixe les attributions, l'organisation et le fonctionnement.

Le Comité de suivi

Présidé par le Secrétaire Général du Ministère de l'Energie et de l'Eau, il est composé :

- du Président du GWP-Cameroun ;
- du coordonnateur de l'équipe de projet GIRE ;
- et pour les administrations de :

MINEE :

Directeur de l'Hydraulique et de l'Hydrologie (DHH);

Chef de Division des Etudes, de la Coopération et de la Prospective ;

Directeur de l'Electricité ;

MINADER

Directeur du Génie Rural et de l'Amélioration du Cadre de vie en Milieu Rural ;

MINEP

Directeur du Développement des Politiques Environnementales ;

MINEPIA

Directeur de la Protection Animale ;

L'Equipe de projet au sein de la DHH

L'équipe de projet pluridisciplinaire sera organisée autour des axes de travail suivants :

- Outils techniques de gestion des ressources en eau
- Cadre institutionnel, organisationnel et ressources humaines ;
- Cadre législatif et réglementaire ;
- Economie et finance;
- Communication et dimension genre ;
- Ressources en eau et Environnement ;

Composition de l'équipe

- Un (01) coordonnateur ;
- Deux (02) experts en gestion des ressources en eau (connaissance et usages) ;
- Deux (02) économistes (planification et finances) ;
- Un (01) expert en gestion environnementale ;
- Deux (02) juristes du domaine de l'eau ;
- Un (01) communicateur ;

4.7 Evaluation du Coût du Processus d'Elaboration du PAGIRE

L'évaluation du coût général du processus prend en considération les rubriques suivantes :

- Le coût lié au recrutement des experts contractuels nationaux pour une durée de vingt neuf mois;
- Le coût lié au recrutement du personnel d'appui du projet et le coût des charges complémentaires du personnel fonctionnaire affecté au projet ;
- Le coût lié au recrutement des consultants locaux et régionaux ;
- Le coût d'acquisition du matériel de bureau, et des équipements ;
- Le coût d'acquisition du matériel roulant
- Le coût lié au fonctionnement du projet et à la réalisation des activités du processus, y compris l'appui pour le suivi du réseau hydrologique et piézométrique.

Le coût global pour la conduite du processus d'une durée de **29 mois** est évalué à **1.523.335.275 FCFA** toutes taxes comprises. Le détail du budget est donné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5: Budget de Mise en Œuvre du Processus d'Elaboration du PAGIRE du Cameroun (fcfa)

Désignation	Unité	Coût Unit.	Nbre	Année 1		Année 2		Année 3		Coût total	
				Durée	Coût	Durée	Coût	Durée	coût	Durée	coût
Administration Projet GIRE											
Directeur National du projet	h/m	400.000	1	12	4.800.000	12	4.800.000	5	2.000.000	29	11.600.000
Secrétaire	h/m	200.000	1	12	2.400.000	12	2.400.000	5	1.000.000	29	5.800.000
Expert en communication	h/m	300.000	1	12	3.600.000	12	3.600.000	5	1.500.000	29	8.700.000
Chauffeur	h/m	100.000	4	12	4.800.000	12	4.800.000	5	2.000.000	29	11.600.000
Responsable Cellule Administrative et Financière (CAF)	h/m	250.000	1	12	3.000.000	12	3.000.000	5	1.250.000	29	7.250.000
Chef de projet	h/m	300.000	1	12	3.600.000	12	3.600.000	5	1.500.000	29	8.700.000
Ingénieur expert eau de surface et souterraine.	h/m	300.000	1	12	3.600.000	12	3.600.000	5	1.500.000	29	8.700.000
Ingénieur expert usages de l'eau	h/m	300.000	1	12	3.600.000	12	3.600.000	5	1.500.000	29	8.700.000
Economiste Planificateur	h/m	300.000	1	12	3.600.000	12	3.600.000	5	1.500.000	29	8.700.000
Expert en environnement	h/m	300.000	1	12	3.600.000	12	3.600.000	5	1.500.000	29	8.700.000
Economiste Financier	h/m	300.000	1	12	3.600.000	12	3.600.000	5	1.500.000	29	8.700.000
Juriste du domaine de l'eau	h/m	300.000	2	12	7.200.000	24	7.200.000	10	3.000.000	58	17.400.000
<i>Sous total 1</i>					<i>43.800.000</i>		<i>43.800.000</i>		<i>18.250.000</i>		<i>114.550.000</i>
Investissements/équipements											
Matériel de bureau	unité	250.000	9		2.250.000	12	0	5	0	29	2.250.000
Véhicule Pick-up 4X4	unité	25.000.000	4		100.000.000		0		0		100.000.000
Ordinateurs et imprimantes	unité	4.500.000	14		63.000.000	12	0	5	0	29	63.000.000
Photocopieur	unité	4.500.000	2		9.000.000	12	0	5	0	29	9.000.000
<i>Sous total 2</i>					<i>99.250.000</i>		<i>0</i>		<i>0</i>		<i>174.250.000</i>
Fonctionnement											
Communication et Administration	FF	500.000		12	6.000.000	12	6.000.000	5	2.500.000	29	14.500.000
Fonctionnement bureau	FF	1.000.000		12	12.000.000	12	12.000.000	5	5.000.000	29	29.000.000
Fonctionnement Comités de suivi et de pilotage	FF	1.500.000		12	18.000.000	12	18.000.000	5	7.500.000	29	43.500.000
Frais de mission (perdiems)	FF	2.000.000		12	24.000.000	12	24.000.000	5	10.000.000	29	58.000.000
Transport/réalisation ateliers de terrain		700.000	30	16	11.200.000	8	5.600.000	0	0		16.800.000
Traduction et diffusion de documents	FF	10.000.000			10.000.000		10.000.000	5	5.000.000	29	25.000.000
Voyages d'étude et concertation internationale	FF	35.000.000			20.000.000		15.000.000		10.000.000	29	45.000.000
<i>Sous total 3</i>					<i>101.200.000</i>		<i>90.600.000</i>		<i>40.000.000</i>		<i>231.800.000</i>

Budgets activités spécifiques	Unité	Coût Unit.	nbre	nbre	Coût	nbre	Coût	nbre	coût	nbre	coût
Atelier de démarrage	FF	4.000.000	1	1	4.000.000	0	0	0	0	1	4.000.000
Elaboration et validation document de politique nationale	FF	50.000.000	1	0	50.000.000	0	0	0	0	1	50.000.000
Edition et diffusion document politique nationale de l'eau		6.000	2.000	0	0	0	0	2000	12.000.000	2.000	12.000.000
Atelier de sensibilisation GIRE	unité	5.000.000	10		50.000.000	0	0	0	0	10	50.000.000
Projet pilote GIRE		90.000.000			50.000.000		30.000.000		10.000.000		90.000.000
Formation	FF	50.000.000			30.000.000		20.000.000		0		50.000.000
Etudes spécifiques thématiques	unité	10.000.000	15	8	80.000.000	5	50.000.000	2	20.000.000	15	150.000.000
Atelier de concertation sur " Etat des lieux"/Bassin		5.000.000	5	5	25.000.000	0	0	0	0	5	25.000.000
Atelier National de validation de l'Etat des Lieux	unité	20.000.000	1	1	20.000.000	0	0	0	0	1	20.000.000
Atelier de concertation sur le plan d'action GIRE	unité	5.000.000	5	0	0	5	25.000.000	0	0	5	25.000.000
Atelier de validation sur le Plan d'action GIRE	unité	20.000.000	1					1	20.000.000		20.000.000
Organisation Table Ronde Partenaires au Développement	FF							1	50.000.000		50.000.000
Appui au Suivi du Réseau hydrologique et piézométrique	FF	50.000.000	3	1	50.000.000	1	50.000.000	1	50.000.000	3	150.000.000
<i>Sous total 4</i>					359.000.000		175.000.000		162.000.000		696.000.000
TOTAL 1+2+3+4											1.216.600.000
IMPREVUS (5%)											60.830.000
TOTAL GENERAL											1.277.430.000
TVA	FF	19,25%									245.905.275
TTC											1.523.335.275

4.8 Plan de Financement du Processus d'Elaboration du PAGIRE

L'un des éléments fondamentaux qui va déterminer la réussite du processus GIRE, est sans aucun doute la disponibilité des ressources financières pour la mise en œuvre de toutes les activités qui sous-tendent les différentes étapes du processus. **Il est très important d'avoir constamment à l'esprit que les étapes du processus sont en liaison organique et dans une complémentarité qui n'autorise pas une exécution par branche isolée** ; d'où toute l'importance à accorder à la mobilisation de ressources financières additionnelles par l'Etat et auprès des partenaires au développement engagés dans le processus GIRE du pays, afin d'obtenir la couverture de l'ensemble du budget du processus.

4.9 Chronogramme de Mise en Œuvre du Processus d'Elaboration du PAGIRE

Le chronogramme d'exécution du processus GIRE a été volontairement établi de manière assez optimiste, en raison d'une part des nombreux acquis en matière de GIRE et d'autre part de la nécessité pour le Cameroun de relever sans délais les défis du développement où les ressources en eau constituent la clé de voûte. La direction du projet devra en conséquence tout mettre en œuvre pour le respect des délais de réalisation des différentes étapes du processus. Ce chronogramme se présente comme suit :

Tableau 6: Chronogramme d'Exécution du Processus

N°	Etape du Processus GIRE	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	
0	Elaboration document Politique Nationale de l'Eau																														
1	Mise en place Comité de Pilotage																														
2	Mise en place équipe pluridisciplinaire du projet																														
3	Organisation d'un atelier de démarrage																														
4	Organisation de 10 ateliers de sensibilisation GIRE																														
5	Conduite études spécifiques thématiques																														
6	Harmonisation cadre législatif+élaboration textes																														
7	Organisation de 5 ateliers de validation de l'état des lieux																														
8	Elaboration avant projet du Plan d'Action national GIRE																														
9	Organisation de 5 ateliers de concertation sur le PAGIRE																														
10	Elaboration projet du Plan d'action national GIRE																														
11	Adoption finale du PAGIRE par le Gouvernement																														
12	Concertation avec les bailleurs de fonds financement PAGIRE																														
13	Début de mise en œuvre du Plan d'Action National GIRE																														

5.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le Cameroun est un pays à vocation agricole, et les ressources en eau restent à court et moyen terme les atouts essentiels devant permettre au pays de relever les défis de la sécurité alimentaire, de l'accès à l'eau potable pour tous, de la santé publique, de la préservation des écosystèmes, du développement tout court en raison de la nécessité de cette ressource naturelle non substituable dans tous les secteurs de l'économie nationale.

L'examen de la situation actuelle des ressources en eau et de leur cadre de gestion, révèle que globalement le seuil critique donnant lieu à des usages conflictuels n'est pas atteint ; cependant les analyses prospectives indiquent qu'à moyen et long terme et en raison de l'accroissement des différents pôles de développement- grands consommateurs de ressources en eau et des pollutions grandissantes de ces ressources, le pays devra faire face à une compétition grandissante entre les différents usages potentiellement conflictuels.

Cette situation prévisible exige que les pouvoirs publics assument leur part de responsabilité en matière de planification prospective du développement en repensant le mode de gestion des ressources en eau. La gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) qui est une réforme aux implications politiques et socio-économiques, est une réponse appropriée en ce sens qu'elle associe l'ensemble des acteurs dans la construction d'un nouveau cadre de gestion fédérateur et qui ouvre des perspectives d'épanouissement pour tous de manière durable.

La « *feuille de route* » comme indiqué plus haut, tout en étant un guide nécessaire, ne saurait être « *un prêt à porter* » car la mise en œuvre de la GIRE est fortement liée au contexte de chaque pays et comme tel, tout dogmatisme est à proscrire en dépit de l'existence de dénominateurs communs en la matière. Toutefois les expériences similaires doivent être mises à profit pour parfaire sa propre démarche, aussi les recommandations non exhaustives ci-dessous seront d'une utilité certaine pour la conduite du processus au Cameroun :

- 1. Mettre en œuvre un plaidoyer auprès des décideurs politiques pour bénéficier d'un soutien constant pour la mise en œuvre du processus GIRE;***
- 2. Constituer une équipe du projet compétent, homogène, solidaire et stable pour la conduite du processus d'élaboration du plan d'action;***
- 3. Impliquer dès le début toutes les parties prenantes dans l'orientation Stratégique du processus GIRE, afin de s'assurer de leur engagement à la réforme de la gestion des ressources en eau du pays;***
- 4. Concevoir un cadre de gestion des ressources en eau qui est fonctionnel, quel que soit l'ancrage institutionnel politique du secteur de l'eau;***
- 5. Privilégier la concertation itérative avec les groupes d'acteurs par centre d'intérêt pour garantir la compréhension des enjeux en présence et pour un choix pertinent des options ;***
- 6. Définir sans ambiguïté les mécanismes de financement de la GIRE dans les textes d'application de la loi portant régime de l'eau ;***
- 7. Envisager la mise en place d'une structure de gestion par bassin hydrographiques et le cas échéant, définir clairement le statut juridique des « structures de gestion des bassins hydrographiques » et la clé de répartition des ressources financières issues des contributions des acteurs pour le développement des ressources en eau dans les bassins hydrographiques;***

8. *Mettre les acteurs du secteur de l'eau au centre des décisions relatives notamment au taux des contributions des usagers de l'eau, à l'utilisation et au contrôle des ressources financières mobilisées ;*
9. *Prévoir dans le cadre du processus GIRE à conduire, la mise en œuvre d'un projet pilote à l'échelle des sous-bassins représentatifs des différents systèmes écologiques dont les leçons alimenteront les orientations stratégiques générales de mise en œuvre de la GIRE au plan national ;*
10. *Avoir une bonne stratégie de communication tout au long du processus d'élaboration du plan d'action de gestion intégrée des ressources en eau.*

BIBLIOGRAPHIE

1. Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), août 2000.
2. Hydraulique rurale au Cameroun, versus énergie pour la réduction de la pauvreté. Jean Pierre Bidjocka, (MINMEE), juillet 2004.
3. Etat actuel de la mobilisation des ressources en eau au Cameroun, contraintes et perspectives, Jean Pierre Bidjocka, (MINMEE), janvier 2002.
4. Water for people and environment, the United Nations, Cameroon water development report, Mathias Fru Fonteh, August 2003.
5. Etude diagnostique du domaine de l'Eau, Stratégie du Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie, mars 2005.
6. Etude sur la réforme institutionnelle dans le secteur urbain de la distribution d'eau et de l'assainissement en Afrique, Fiche Technique du Cameroun, Jean Pierre Bidjocka avril 2005.
7. Proposition d'un réseau hydrométrique minimum pour le Cameroun, Centre de Recherche Hydrologique, Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, janvier 2005.
8. Décret N°2005/087 du 29 mars 2005, portant organisation du ministère de l'Energie et de l'Eau.
9. Loi N°98/005 du 14 avril 1998 portant régime de l'eau.
10. Décret N°2001/161/PM du 08 mai 2001, fixant les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Comité National de l'Eau (CNE).
11. Loi N°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes.
12. Loi N°2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions.
13. BEAC, 2002, Portail de la zone Franc CFA, www.izf.net/guide/cameroun/default/htm.
14. FAO, 2001, FAOSTAT database. www.fao.org.
15. La Stratégie Sectorielle de l'Elevage, de la Pêche, et d'Industrie Animale (MINEPIA).

ANNEXES

ANNEXE N°1 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

1. M. Nassako Fritz Gérald, Secrétaire Général, Ministère de l'Energie et de l'Eau.
2. M. Alo'O Obiang Janvier, Directeur de l'Eau, Ministère de l'Energie et de l'Eau.
3. M. Bidjocka Jean Pierre, Sous-directeur des Adductions d'Eau, Direction de l'Eau, Ministère de l'Energie et de l'Eau.
4. M. Ossete Jean Michel, Président du Global Water Partnership/Central African Technical Advisory Committee (GWP/CAfTAC).
5. M. Fonteh Mathias, Partenariat National de l'Eau du Cameroun (PNE/Cameroun).
6. M. Ngantou Daniel, Directeur Régional, Union Mondiale pour la Conservation de la Nature(UICN).
7. M. Akono Essouma Clément, Chef du Service des Travaux neufs, Sous- direction de l'Electricité, Direction de l'Energie, Ministère de l'Energie et de l'Eau.
8. M. Noupa Paul, Programme Afrique Centrale, UICN.
9. M. Sighomnou Daniel, Hydrologue, Chef de Centre de Recherches Hydrologiques Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
10. M. Ntonga Jean Claude, Hydrologue Environnementaliste, Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation.
11. M.Mbianda Pierre, Chargé des Bassins Hydrologiques, Division des Etudes, de la Planification et de la Programmation, Ministère des Transports.
12. M. Mbesse Bolomiki Philippe, Sous-directeur du Génie Rural, Direction du Génie rural et du Développement Communautaire, Ministère de l'Agriculture.
13. M. Vincent Lissom, Sous-directeur, Division des Etudes de la Planification et de la Programmation, Ministère des Transports.

ANNEXE N°2 : TERMES DE REFERENCE DES CADRES DU PROJET

Chef de projet

Le chef de projet doit être fonctionnaire de haut niveau du domaine de l'eau, avec au moins 15 années d'expériences dans le secteur de l'eau, notamment en analyse prospective et planification opérationnelle. Il doit être doté d'une connaissance assez large des problèmes de gestion des ressources en eau au niveau mondial et sous-régional et en particulier des dynamiques de développement en matière de GIRE. Une expérience de direction des services administratifs ou de projets, au cours de laquelle il aura su montrer une capacité à diriger une équipe pluridisciplinaire sera un atout à prendre en considération. Il devra avoir des capacités en matière de relations humaines et de communication, faire preuve d'une capacité d'analyse et de synthèse, avoir une bonne capacité physique et être apte à travailler sous forte pression en équipe.

Il aura notamment pour tâches :

- d'assurer la gestion quotidienne du projet, et suivre le budget du projet
- d'élaborer les rapports trimestriels d'avancement
- d'assurer la qualité de tous les rapports émanant du projet
- de coordonner les activités du projet avec celles des responsables de la politique nationale de l'eau en rapport avec le Directeur de l'Hydraulique, Directeur National du projet
- de superviser et coordonner les travaux des experts nationaux et internationaux dans les trois axes de travail
- d'initier les activités de coordination intersectorielle.

Expert Gestion des ressources en eau

Le responsable sera de préférence un ingénieur du domaine de l'eau avec une expérience d'au moins 15 ans, ayant une spécialisation en eaux de surfaces ou eaux souterraines.

Il aura notamment pour tâches :

- de coordonner l'ensemble des activités de l'axe cadre de gestion des ressources en eau, notamment la conduite/supervision des études thématiques pour la réalisation de l'état des lieux du secteur de l'eau
- d'assurer entre autres une collaboration étroite avec les responsables des directions du ministère et les services décentralisés chargés de la collecte de l'information,
- de concevoir et exploiter les modèles de gestion des ressources en eau,
- d'assurer entre autres la mise en forme et l'édition des informations destinées à être diffusées auprès des acteurs du secteur et des partenaires du ministère.

Expert Usages de l'Eau

Le responsable sera de préférence un ingénieur du domaine de l'eau avec une expérience d'au moins 15 ans, ayant une spécialisation en évaluation quantitative des ressources en eau pour les différents usages.

Il aura notamment pour tâches :

- de coordonner l'ensemble des activités relatives à l'évaluation des besoins des

différents usages, notamment la conduite/supervision des études thématiques pour la réalisation de l'état des lieux du secteur de l'eau,

- d'assurer entre autres une collaboration étroite avec les responsables des directions du ministère et les services décentralisés chargés de la collecte de l'information
- d'assurer entre autres la mise en forme et l'édition des informations destinées à être diffusées auprès des acteurs du secteur et des partenaires du ministère.

Cadre Juridique et Institutionnel

Le responsable sera de préférence un juriste ayant une spécialisation ou une bonne expérience dans le domaine de la législation et de la gestion des ressources naturelles. Une bonne connaissance du secteur de l'eau est souhaitable. A défaut, ce sera un ingénieur du domaine de l'eau, mais ayant une expérience sur les aspects législatifs de la gestion des ressources naturelles.

Il aura pour tâches :

- de coordonner toutes les activités de l'axe cadre juridique et institutionnel
- d'élaborer en rapport avec les services techniques concernés, des projets de textes réglementaires nécessaires pour atteindre les objectifs définis par le projet et d'étudier les conditions pratiques de leur mise en application
- de participer aux concertations interministérielles et à la programmation des activités du projet

Cadre Economique et Financier

Le responsable sera de préférence un économiste avec 15 années d'expérience, ayant une spécialisation ou une bonne expérience dans le domaine des aspects économiques et financiers des projets de développement du secteur de l'eau du Cameroun. Une bonne connaissance du secteur de l'eau est souhaitable. A défaut, ce sera un ingénieur, mais ayant déjà eu l'occasion de travailler sur des aspects économiques et financiers de la gestion des ressources naturelles.

Il aura notamment pour tâches :

- de coordonner toutes les activités du cadre économique et financier
- d'analyser les impacts économiques des différents usages de l'eau, afin d'identifier les seuils de tolérance en matière de fiscalité et de définir les paramètres qui permettront de déterminer les niveaux de redevances pour les différents usages de l'eau et pour l'application du principe pollueur/payeur
- de participer aux actions et programmes visant à mobiliser les opérateurs privés et d'étudier ainsi que mettre en œuvre, en collaboration avec les institutions concernées, les dispositifs fiscaux pouvant encourager le développement économique du secteur de l'eau
- de participer aux concertations interministérielles et à la programmation des activités du projet.

Cadre chargé de la Communication

Le responsable sera de préférence un cadre ayant une spécialisation ou une bonne expérience en matière de communication au Cameroun. Une bonne connaissance du secteur de l'eau est

souhaitable. A défaut, ce sera un ingénieur ou un cadre de formation niveau supérieur, mais ayant déjà eu l'occasion de travailler sur des aspects de la communication.

Il aura notamment pour tâches :

- d'élaborer la stratégie de communication en direction des parties prenantes au processus GIRE
- de définir les besoins en informations, et de superviser l'organisation de la diffusion de cette information
- discuter avec la direction du projet de la nature des messages à vulgariser
- d'organiser et de traiter l'information
- d'être responsable de la rédaction et de la diffusion des prospectus du projet
- de participer/organiser les ateliers et séminaires
- de coordonner toute information sur le projet.

ANNEXE N°3 : TERMES DE REFERENCE DU CONSULTANT

Préambule

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative néerlandaise de l'eau, le Gouvernement de la République du Cameroun a bénéficié d'un appui financier afin de préparer le plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) et de mettre en place la plateforme de concertation des acteurs du secteur de l'eau dénommée partenariat national de l'Eau du Cameroun (PNE-C).

A cet effet, une étude préalable devant servir de document de base de la concertation nationale pour la mise en place du PNE-C doit être réalisée. Ainsi, les présents termes de référence sont élaborés pour en fixer les modalités de réalisation.

Ces TDR contiennent :

Une brève présentation du GWP et du Comité Technique Consultatif du GWP-Afrique centrale (GWP-CAfTAC) ;

La description du but, les objectifs et des résultats attendus de l'étude ;

La présentation des autorités de tutelle de l'étude ;

La fixation des délais impartis pour la réalisation de l'étude ;

La description du profil du Consultant ;

La présentation des modalités et procédures d'approbation du rapport de l'étude.

Des dispositions complémentaires sont décrites dans le contrat de consultation joint en annexe 1.

1. Brève présentation du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP)

Le Partenariat Mondial de l'Eau (GWP) a été créé en 1996 dans le but d'appuyer les pays dans la gestion durable de leurs ressources en eau. Le Partenariat Mondial de l'Eau se veut un réseau indépendant, ouvert aux gouvernements, aux organismes de recherche et de formation, aux organisations de la société civile, aux entreprises privées, aux organismes de coopération bilatérale et multilatérale, aux institutions de financement du développement et à toute organisation ou groupe d'acteurs impliqué dans la gestion des ressources en eau.

Le Partenariat Mondial de l'Eau favorise les échanges des expertises, des expériences et des pratiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Le GWP est une structure décentralisée et à gestion autonome, organisée autour des Partenariats et Comité Techniques régionaux, nationaux et locaux.

Les Programmes Associés du GWP, fournissent sur le terrain, des services en vue d'aider à résoudre les problèmes auxquels les parties prenantes font face en matière de gestion intégrée des ressources en eau. Dans cette optique, ces programmes opérationnels et autonomes viennent en appui aux pays et régions dans la mise en œuvre des actions en faveur de la gestion intégrée des ressources en eau.

2. Présentation du GWP-CAfTAC

Le GWP-CAfTAC est le Comité Technique du GWP pour l'Afrique centrale. Il a été créé le 01 avril 2004 et comprend cinq membres.

Sa principale mission est de développer des actions multiformes au niveau de la sous-région dont le but est d'aider les acteurs du secteur de l'eau à mettre en œuvre de façon pratique la GIRE.

Les bureaux du GWP-CAfTAC sont installés au sein du Bureau régional de l'IUCN pour l'Afrique centrale.

3. But de l'étude

Le but de l'étude est d'élaborer un document de base sur la faisabilité de la création du PNE-Cameroun.

4. Objectif de l'étude

L'objectif visé par l'étude est de :

Présenter le contexte actuel du secteur de l'eau au Cameroun et le bilan sommaire de la gestion des ressources en eau dans le pays faisant ressortir les principaux acteurs et leurs rôles respectifs et mettant un accent particulier sur les noyaux éventuels de partenariats existants,

Décrire la problématique dans le pays ainsi que les actions engagées dans ce domaine,

Présenter l'opportunité de la création du Partenariat national de l'eau dans le pays assortie de son éventuel impact sur la GIRE,

Présenter l'intérêt des parties prenantes pour le PNE-C et le GWP-CAfTAC,

Proposer le statut, les attributions, l'organisation et les modalités de fonctionnement du PNE-C,

Proposer les grands axes du programme d'action du PNE-C,

Présenter une analyse comparative des mécanismes ou des processus devant conduire à la mise en place effective du PNE-C assortie du planning indicatif et du coût des opérations,

Proposer un mécanisme de financement et de viabilisation du PNE-C.

5. Résultat attendu

Le principal résultat attendu est la disponibilité du rapport de l'étude dans lequel tous les éléments énoncés dans l'objectif ont clairement ressortis.

6. Tâches du Consultant

Les tâches du Consultant sont les suivantes :

Procéder à une analyse documentaire aussi exhaustive que possible dans les secteurs touchant aux ressources en eau,

Mener des investigations sur le terrain et auprès des principales structures, institutions ou organisations du secteur public, para-public ou privé impliquées à divers titres dans l'exploitation ou la gestion des ressources en eau et qui sont basées dans le pays, qu'elles aient une envergure locale, nationale ou internationale,

Elaborer la version provisoire du rapport d'étude dans laquelle tous les éléments énoncés dans l'objectif de l'étude sont clairement ressortis,

Finaliser le rapport en tenant compte des commentaires et remarques formulées par le Comité d'approbation de l'étude,

Participer à la réunion de revue du rapport avec le Comité d'approbation de l'étude,

Participer à la réunion constitutive du PNE-C.

7. Autorités de tutelle

Le Consultant travaillera sous la supervision de l'organisme désigné par le Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique du Cameroun et en concertation permanente avec GWP-CAfTAC.

8. Délai imparti

Le délai imparti pour la consultation est de vingt (20) jours.

9. Recrutement du consultant

Le consultant est recruté par le comité de suivi du processus de mise en place du PNE-C dont la composition est présentée en annexe 2 des présents TDR.

10. Profil du consultant

Le consultant devra remplir les conditions suivantes :

Avoir une expérience éprouvée en matière de gestion des ressources en eau,
Etre bien informé sur la GIRE et sur les modalités de sa mise en œuvre,
Avoir été impliqué ou mieux avoir managé les processus de mise en place des plateformes de concertations,
Avoir déjà réalisé des études similaires,
Etre suffisamment impliqué dans les activités du GWP en Afrique.

11. Approbation des rapports

Le rapport provisoire sera transmis par courrier électronique et par envoi postal express au comité de suivi du processus de mise en place du PNE-C et au secrétariat du GWP-CAfTAC pour examen.

Les commentaires, remarques et observations éventuels découlant de l'examen de ce rapport feront l'objet d'une fiche qui sera transmise au Consultant dans les délais fixés dans le chronogramme de la consultation.

Les modalités de transmission du rapport final sont les mêmes que celles du rapport provisoire.

Annexe 2: Liste des membres du Comité préparatoire de mise en place du Partenariat National de l'Eau du Cameroun

Deux personnalités désignées par le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique du Cameroun
Monsieur OSSETE Jean Michel, Chairman du GWP-CAfTAC
Monsieur Jean Pierre BIDJOCKA, membre du GWP-CAfTAC
Monsieur Mathias FRU FONTEH, membre du GWP-CAfTAC

Annexe 3 : Liste des documents de base à mettre à la disposition du Consultant

1. Présentation du GWP-CAfTAC
2. Programme de travail 2004-2006 du GWP-CAfTAC
3. Programme de travail détaillé 2005 du GWP-CAfTAC
4. la vision africaine de l'eau et son cadre d'action
5. La vision de gestion des ressources en eau au 21 ème siècle en Afrique centrale

6. Le rapport de l'atelier de pré-planification des activités de l'initiative néerlandaise de l'eau au Cameroun tenu à Kribi du 20 au 23 décembre 2004
7. La monographie sur la Gestion des ressources en eau du Cameroun élaborée en février 2005
8. Le rapport et les recommandations de l'atelier de Nairobi sur les modalités de lancement de l'initiative néerlandaise de l'eau en Afrique
9. La loi portant régime de l'eau au Cameroun
10. Des textes réglementaires ci-après :
 - Décret portant création et fixant les modalités de fonctionnement du Comité National de l'Eau du Cameroun
 - Décret portant organisation et fixant les attributions du Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique